

## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE



### CONSEIL MUNICIPAL Séance du jeudi 29 mars 2018 - 18 h 00

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Mme le Maire ouvre la séance à 18 h 06 et procède à l'appel nominatif des Elus.

|                      |  |
|----------------------|--|
| <b>PRÉSENTS</b>      | Mmes BOYER, CALVO, DE COUX, DUBOIS, GOSSELIN, HERNANDEZ, KRIER, LACOSTE, RANGOLY, SIMÉON, VITET et VOISIN<br>MM. BAË, CHOUARD, GAUBERT, LASCRET, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MARIN, PERROT, PETER, PILET, RIVIER et SÉVERAC  |
| <b>PROCURATIONS</b>  | Mme BOBO a donné procuration à M. LORRAIN<br>Mme MALET a donné procuration à Mme DE COUX<br>Mme MATHIEU-DEBLACHE a donné procuration à Mme KRIER<br>M. BROUSSE a donné procuration à M. LERAT<br>M. FRANCHINA a donné procuration à M. CHOUARD<br>M. LALANNE a donné procuration à M. PERROT<br>M. MONROZIER a donné procuration à M. BAË  |
| <b>ABSENT(E)S</b>    | M. IBOS (excusé)   |
| <b>PRÉSIDENT</b>     | Mme SIMÉON Françoise, Maire  |
| <b>SECRÉTAIRE</b>    | Mme VOISIN Geneviève   |
| <b>ORDRE DU JOUR</b> | <ol style="list-style-type: none"> <li>1 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 février 2018</li> <li>2 - Approbation du Compte de Gestion et adoption du Compte Administratif du budget principal "Commune" 2017</li> <li>3 - Approbation du Compte de Gestion et adoption du Compte Administratif du budget annexe "Atelier Relais Carrosserie" 2017</li> <li>4 - Approbation du Compte de Gestion et adoption du Compte Administratif du budget annexe "Bâtiment Locatif" 2017</li> <li>5 - Approbation du Compte de Gestion et adoption du Compte Administratif du budget annexe "Bâtiment Locatif ex-Lopez" 2017</li> <li>6 - Approbation du Compte de Gestion et adoption du Compte Administratif du budget annexe "lotissement communal Cachac" 2017</li> <li>7 - Approbation du Compte de Gestion et adoption du Compte Administratif du budget annexe "lotissement communal Cachac II" 2017</li> <li>8 - Approbation du Compte de Gestion et adoption du Compte Administratif du budget annexe "lotissement communal Cachac III" 2017</li> <li>9 - Approbation du Compte de Gestion et adoption du Compte Administratif du budget annexe "lotissement communal la Rose du Parc" 2017</li> <li>10 - Bilan annuel des acquisitions et cessions foncières - 2017</li> <li>11 - Affectation des résultats du Compte Administratif du budget principal "Commune" 2017</li> <li>12 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales - 2018</li> <li>13 - Budget Primitif 2018 - budget principal "Commune"</li> <li>14 - Affectation des résultats du Compte Administratif du budget annexe "Atelier Relais Carrosserie" 2017</li> <li>15 - Budget Primitif 2018 - budget annexe "Atelier Relais Carrosserie"</li> <li>16 - Budget Primitif 2018 - budget annexe "Bâtiment Locatif"</li> <li>17 - Affectation des résultats du Compte Administratif du budget annexe "Bâtiment Locatif ex-Lopez" 2017</li> <li>18 - Budget Primitif 2018 - budget annexe "Bâtiment Locatif ex-Lopez"</li> <li>19 - Budget Primitif 2018 - budget annexe "lotissement communal Cachac"</li> <li>20 - Budget Primitif 2018 - budget annexe "lotissement communal Cachac II"</li> <li>21 - Budget Primitif 2018 - budget annexe "lotissement communal Cachac III"</li> <li>22 - Budget Primitif 2018 - budget annexe "lotissement communal la Rose du Parc"</li> <li>23 - Formation des Elus - bilan de 2017</li> <li>24 - Dispositif de recueil des cartes nationales d'identité et des passeports</li> <li>25 - Redevance d'Occupation du Domaine Public - Bidot</li> <li>26 - Marché de travaux pour la réhabilitation de la salle du Trépapé - pénalités pour la société SerrBat</li> </ol> |

- |   |
|---|
| 27 - Cession de la parcelle cadastrée AD n° 4 sise impasse des Chaumes  |
| 28 - Création de postes pour des évolutions internes  |
| 29 - Augmentation de la durée hebdomadaire d'un agent   |
| 30 - Création de Contrats d'Accroissement Temporaire d'Activité   |
| 31 - Contrats d'Engagement Éducatif   |
| 32 - Modification des modalités d'attribution des jours d'ancienneté  |
| 33 - Tarification concernant le partenariat pour la course cycliste "la Ronde de l'Isard"   |
| 34 - Approbation de la deuxième modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune  |
| 35 - Travaux du Syndicat Départemental d'Energie de Haute-Garonne (SDEHG)   |
| 36 - Travaux du Syndicat Départemental d'Energie de Haute-Garonne (SDEHG) - nouvelle procédure pour le traitement des petits travaux urgents  |
| 37 - Le Muretain Agglo  |
| 38 - Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH) de la Vallée du Touch et de ses Affluents - notification du retrait du Muretain Agglo et de Toulouse Métropole et modification des statuts |
| 39 - Décisions prises par Mme le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du CGCT  |
| 40 - Informations diverses  |

|                                       |                                 |
|---------------------------------------|---------------------------------|
| Date de la convocation : 22 mars 2018 | Date d'affichage : 23 mars 2018 |
| Nombre de membres                     |                                 |
| du Conseil Municipal : 33             | Présents : 25                   |
| en exercice : 33                      | Votants : 32                    |

Mme le Maire : M. Séverac nous quittera en cours de séance pour assister au Conseil de Quartier "la Gare" ainsi qu'à l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes à 20 h 30.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Mme VOISIN Geneviève, du groupe Majoritaire, en qualité de secrétaire de séance.

|             |              |    |
|-------------|--------------|----|
| <b>VOTE</b> | Pour :       | 32 |
|             | Contre :     | 0  |
|             | Abstention : | 0  |

Mme le Maire : la semaine dernière, pas très loin de chez nous, dans une petite ville tranquille, Trèbes, a eu lieu un attentat terroriste qui a fait quatre victimes, trois civils et un gendarme. Je vous propose de leur rendre hommage, avec une pensée toute particulière pour le Colonel Beltrame dont le comportement héroïque justifie les honneurs qui lui ont été rendus et la reconnaissance de la nation. Pour ce qui me concerne, j'ai adressé au Lieutenant Savoïa, samedi, dès que j'ai appris la mort du Lieutenant Beltrame, en notre nom à tous, un SMS parce qu'il me semblait important qu'en tant qu'Élus nous soyons solidaires de nos forces de gendarmerie et que nous le leur témoignions. Je lui ai donc adressé le SMS suivant : "*Bonjour Lieutenant. Au travers de l'acte courageux et de la mort du Lieutenant-Colonel Beltrame, la gendarmerie a encore une fois montré son engagement au service de la nation. Soyez assurés, vous et vos effectifs, à la fois de notre compassion et de notre reconnaissance. Pour le Conseil Municipal, Françoise SIMÉON.*"

Je vous propose, s'il vous plaît, de faire une minute de silence.

Une minute de silence est observée.

Mme le Maire : merci.

## 1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2018

Mme le Maire : avez-vous des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 15 février 2018 ?

M. Pilet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" :

Page 3, point n° 2 "Débat d'Orientations Budgétaires 2018" : dans le titre "contexte international et national", a été ajouté entre parenthèses "*dont nous avons l'obligation de parler*" : je ne sais pas si c'est un propos rapporté ; si c'est un propos rapporté, il faut le mentionner en tant que tel.

Mme le Maire : je l'ai effectivement dit, dans le sens où cela fait partie du Rapport d'Orientations Budgétaires, mais pour autant il n'a pas été développé en cours de Conseil.

M. Pilet :

Page 7, point n° 2 : tout à fait en bas, dans mon intervention il est mentionné "*toute un collectif*". Il convient de supprimer le "e" à "toute".

Mme le Maire : d'accord.

M. Pilet :

Page 15, point n° 6 "cession de parcelles sises lieu-dit Moundran" : dans son intervention, M. Marin évoque que la société demande un prêt, et il est rajouté entre parenthèses "compte-tenu de la solidité de son entreprise auprès des banques, il est certain d'avoir un prêt". Je ne sais pas pourquoi, là aussi, c'est entre parenthèses.

M. Marin, Adjoint délégué au secteur "aménagement du territoire-urbanisme-VRD-patrimoine communal" : c'est effectivement entre parenthèses, et je tiens à ce que cela reste entre parenthèses parce que c'est quelque chose que nous rajoutons pour le souligner dans le débat. Dans la langue française, cela s'emploie.

Mme le Maire : c'est anecdotique.

M. Pilet : comme c'était rapporter tous les propos, d'habitude ils ne sont pas mis entre parenthèses.

Mme le Maire : oui, mais cela n'a pas dû nous choquer. Avez-vous d'autres remarques ?

M. Pilet : non, c'est tout.

Mme le Maire : merci.

Mme le Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 15 février 2018.

|             |                             |    |
|-------------|-----------------------------|----|
| <b>VOTE</b> | Pour :                      | 32 |
|             | Contre :                    | 0  |
|             | Refus de vote :             | 0  |
|             | Abstentions :               | 0  |
|             | Absents au CM du 15/02/18 : | 0  |

**2 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL "COMMUNE" 2017 (délibérations n° 2018-019 et 2018-020)**

Mme le Maire : je vous rappelle que la présidence relative aux votes des Comptes Administratifs ne peut pas être tenue par le Maire : l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que "dans les séances où le Compte Administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président. Le Maire peut assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote."

Il est donc proposé, pour les votes des Comptes Administratifs, que la Présidence soit assurée par M. Marin, Premier Adjoint.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal, pour les votes des Comptes Administratifs, que la Présidence soit assurée par M. Marin Pierre, Premier Adjoint.

|             |              |    |
|-------------|--------------|----|
| <b>VOTE</b> | Pour :       | 32 |
|             | Contre :     | 0  |
|             | Abstention : | 0  |

Mme le Maire : pour les points relatifs aux Comptes Administratifs, aux Comptes de Gestion et aux Budgets Primitifs : présentation globale, puis vote.

*Arrivée de Mme MATHIEU-DEBLACHE Virginie à 18 h 14*

|                   |               |              |
|-------------------|---------------|--------------|
| Nombre de membres | Présents : 26 | Votants : 32 |
|-------------------|---------------|--------------|

Tous les dossiers relatifs aux budgets ont été examinés par la commission des finances réunie les 6, 12, 19 et 22 mars 2018.

*L'ensemble des points relatifs au budget est présenté par vidéoprojection.*

Mme Krier, Adjointe déléguée aux finances : avant de commencer les Comptes de Gestion et les Comptes Administratifs, je vais faire le point sur les différences constatées dans les Comptes de Gestion. C'est un problème qui remonte à très loin. Nous avons des écrits de la Trésorerie qui a constaté le problème en juin 2015 suite aux demandes de notre Directeur financier de régulariser :

En juin 2015 : discussion avec M. Rouch (Trésorier à ce moment-là) pour ce même problème, à savoir un écart de l'actif pour 2 715 111,98 €. Le problème est soulevé depuis 6 mois. La Trésorerie, ne sachant pas, a envoyé depuis quatre mois une demande à la Direction Générale des Finances Publiques. Pas de réponse de cette dernière. Pour M. Rouch, la solution ne sera pas donnée par la Direction Générale des Finances Publiques en 2016.

Le 17 mars 2016 : j'ai moi-même envoyé un courrier à la Trésorerie de Saint-Lys, en tant que Présidente du SIVOM, pour le problème du compte concernant la participation du capital de l'hydraulique agricole et de la

voirie de 2008 à 2014, sur neuf pages, de l'état de l'actif pour 2 715 111,98 €. Le problème du compte 2766 concernant une créance pour locations de 1996 pour 1 415 €.

En juin 2017 : un courrier de rappel par rapport aux balances du SIVOM : "*depuis un an et demi, toujours les mêmes interrogations sur l'épuration des comptes, hors les résultats où le Préfet a écrit aux communes et au SIVOM. Etant donné que le SIVOM n'existe plus, plus de budget, aucune écriture comptable ne peut être constatée pour cette entité. Par conséquent, toutes les écritures ne peuvent être que des opérations d'ordre. Ces différences proviennent des emprunts voirie, et peut-être hydraulique agricole, mais ce n'est pas sûr, qui ont été transférés au Muretain Agglo. Comment faire pour rétablir ces deux sommes avec les bons montants ?*" Ce sont des courriers envoyés à la Trésorerie.

Nous avons eu un rendez-vous avec la Trésorerie, qui ne savait pas nous répondre.

Le 19 mars 2018 : nous avons reçu un courrier de la Trésorerie que vous avez tous eu dans le dossier.

C'est un problème qui est connu depuis longtemps de la Trésorerie. Cela ne met pas en cause le Compte de Gestion sur l'exercice de l'année.

Nous avons alerté la Trésorerie de Saint-Lys sur les écarts constatés au chapitre 16 entre le Compte de Gestion sur chiffres 2017 de la commune de Fonsorbes et le Compte Administratif 2017 de la commune,

Le courrier du 19 mars 2018 de Nadine CHARRON, la Trésorière de Saint-Lys, nous confirme que les écarts constatés "*proviennent du fait que les écritures liées à la dissolution du SIVOM du canton de Saint-Lys n'ont pas toutes été enregistrées dans la comptabilité de Fonsorbes*" ; la Trésorerie de Saint-Lys a "*prévu de solutionner ce dossier, avec l'aide de la division des collectivités locales de la Direction Régionale des Finances Publiques de la Région Occitanie et du département de la Haute-Garonne, dans le courant de l'année 2018*".

**Mme le Maire** : tout cela a été largement expliqué en commission finances, je pensais que cela avait été compris par tout le monde. Manifestement, dans cette salle, autour de cette table, il y en a qui n'ont pas bien compris, ou qui ont un état d'esprit particulier, qui ont contacté la Sous-Préfecture, qui ont alerté les services de la Sous-Préfecture, le Sous-Préfet, etc, pour les informer de la situation. Je sais qu'il s'agit d'un Élu de l'Opposition, je ne sais pas quel groupe s'est manifesté auprès de la Sous-Préfecture. Nous avons reçu cet après-midi un coup de téléphone de la Sous-Préfecture pour nous demander des explications sur le sujet. Nous avons fourni les explications nécessaires, et je sais qu'entre temps ils ont été en contact avec la Trésorière ; tout a été posé tranquillement, et cela s'est réglé de façon extrêmement simple.

Je trouve le procédé, je ne sais pas lequel des deux groupes, peut-être que nous allons le savoir, je trouve le procédé ... je le qualifierais simplement de "maladroit", pour ne pas dire autre chose ; j'irais jusqu'à dire que c'est parfaitement "malsain", dans le sens où nous vous donnons tous les éléments, il y a eu quatre commissions, nous vous avons prouvé et montré que la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) était au courant, que ce n'est pas de notre fait, que les Elus, en l'occurrence Mme Krier, le Directeur financier ont alerté, c'est d'ici que l'alerte a été lancée, et, derrière, vous allez semer le doute auprès des services de l'État. C'est lamentable ... c'est lamentable ... Nous allons continuer ... C'est vous M. Pilet ? Je vous reconnais bien dans votre façon de faire.

*Pas d'enregistrement car les micros ne sont pas allumés.*

**Mme le Maire** : ... attendez M. Pilet ...

**M. Pilet** : ... elle n'est pas malveillante, elle est bienveillante pour la commune ...

**Mme le Maire** : ... vous êtes en train de renverser les rôles ...

**M. Pilet** : ... non, je ne renverse pas les rôles ...

**Mme le Maire** : ... dans le sens, M. Pilet, où, votre technique-là, vous ne vous sentez pas bien, donc vous retournez la situation et vous nous attaquez. Nous, nous vous avons montré, tout au long des commissions, que le travail avait été fait, et fait correctement, vous êtes en train de jeter une suspicion, de mettre en doute notre honnêteté, notre compétence, et pour faire cela vous alertez les services de la Sous-Préfecture alors que nous avons la preuve des services de la DGFIP que l'erreur ne vient pas de nos services, l'erreur est simplement une histoire d'écriture et cela va se régler. Je trouve votre façon de faire particulièrement malvenue, et je ne suis pas sûre que vous serviez la commune en allant alerter les services de l'État sur quelque chose qui est réglée. Mais c'est votre façon de faire, ce n'est pas la première fois, je n'ai pas de doute sur le fait que ce n'est pas fini, et je m'inquiète beaucoup pour le niveau qu'aura la future campagne électorale avec des manœuvres de cet ordre-là.

*Pas d'enregistrement car les micros ne sont pas allumés.*

**M. Pilet** : ... de les insulter, de ne pas entendre. Vous ne savez pas les propos et pour quelle raison on a saisi la Préfecture. Quand vous aurez ... *Propos hors micro.*

**Mme le Maire** : ... *Propos hors micro.*

**M. Pilet** : ... attendez, c'est facile de critiquer, presque d'insulter les gens ...

*Pas d'enregistrement car les micros ne sont pas allumés.*

**M. Pilet** : ... vous verrez que la façon qu'on a fait c'est tout à fait notre ... *Propos hors micro*

Mme Krier : revenons au budget communal.

- Compte de Gestion - résultat de clôture : 4 386 963,02 €
- Compte Administratif - résultat de clôture : 4 386 963,02 €

La chaîne de l'épargne constatée au 31 décembre 2017, donc de 2014 à 2017

- Epargne de gestion
- Epargne brute
- Epargne nette
- Epargne nette retraitée

Informations financières sur les ratios

Les ratios de la commune, par rapport aux ratios nationaux, montrent effectivement que Fonsorbes n'est pas une commune riche. Nous sommes en dessous, à chaque fois, de tous les ratios, sauf pour la "DGF/population" puisque effectivement nous percevons plus de DGF en tant que "ville pauvre".

Recettes réelles de fonctionnement : elles s'élèvent à 12 325 081 € pour l'exercice 2017

Dépenses réelles de fonctionnement : elles s'élèvent à 10 104 196 €

Evolution des dépenses de personnel :

L'évolution du compte 012 est représentée par la courbe rose.

Le ratio dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement est représenté par la courbe bleue. La moyenne nationale du compte 012 par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement est représentée par la courbe verte.

Nous voyons que nous sommes encore en dessous de la strate nationale, mais nous nous en rapprochons, alors qu'il y a eu une baisse au niveau national.

Capacité de désendettement : 2,81 années de remboursement de l'emprunt

Dépenses d'équipement : elles sont en hausse significative jusqu'en 2017.

**3 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "ATELIER RELAIS CARROSSERIE" 2017 (délibérations n° 2018-021 et 2018-022)**

Mme Krier :

- Compte de Gestion - résultat de clôture : 10 597,52 €
- Compte Administratif - résultat de clôture : 10 597,52 €

**4 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "BATIMENT LOCATIF" 2017 (délibérations n° 2018-023 et 2018-024)**

Mme Krier :

- Compte de Gestion - résultat de clôture : 16 353,82 €
- Compte Administratif - résultat de clôture : 16 353,82 €

**5 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "BATIMENT LOCATIF EX-LOPEZ" 2017 (délibérations n° 2018-025 et 2018-026)**

Mme Krier :

- Compte de Gestion - résultat de clôture : 13 260,39 €
- Compte Administratif - résultat de clôture : 13 260,39 €

**6 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL CACHAC" 2017 (délibérations n° 2018-027 et 2018-028)**

Mme Krier :

- Compte de Gestion - résultat de clôture : 31 000,00 €
- Compte Administratif - résultat de clôture : 31 000,00 €

**7 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL CACHAC II" 2017 (délibérations n° 2018-029 et 2018-030)**

Mme Krier :

- Compte de Gestion - résultat de clôture : 322 294,43 €
- Compte Administratif - résultat de clôture : 322 294,43 €

**8 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL CACHAC III" 2017 (délibérations n° 2018-031 et 2018-032)**

Mme Krier :

- Compte de Gestion - résultat de clôture : 463 952,97 €
- Compte Administratif - résultat de clôture : 463 952,97 €

**9 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL LA ROSE DU PARC" 2017 (délibérations n° 2018-033 et 2018-034)**

Mme Krier :

- Compte de Gestion - résultat de clôture : 5 000,00 €
- Compte Administratif - résultat de clôture : 5 000,00 €

**10 - BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIIONS FONCIÈRES - 2017 (délibération n° 2018-035)**

Mme Krier :

Acquisitions immobilières 2017

- Station de relevage des Boulbènes
- Petit espace vert à la Résidence Bénech

Cessions immobilières 2017

- Petit espace vert à la Résidence Bénech ; ce n'est pas le même
- Lot 19 Cachac II ; dernier lot

M. Gaubert, du groupe "Agir pour Fonsorbes" : j'interviendrai plus longuement sur le budget tout à l'heure. Je suis effectivement sur la même position que chaque année, à savoir que ce sera un vote technique. Nous validons effectivement les modalités de gestion. Effectivement, il y a eu ce problème entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion ; suffisamment d'explications ont été apportées, nous n'y reviendrons donc pas.

Pour faire simple, notre groupe votera "pour" pour les points 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10.

Concernant le point n° 3, budget annexe "Atelier Relais Carrosserie", vous connaissez ma position. Je voudrais un peu plus expliquer ma position sur ce sujet en indiquant que cette situation n'est effectivement pas de votre fait, mais à partir du moment où c'est une affaire qui dure depuis pratiquement huit ans, qui était vouée à l'échec, donc ma position sera toujours la même. Je l'ai dit, je le redis. Donc, notre vote sera "contre".

Mme le Maire : merci M. Gaubert.

**2 à 9 - VOTE POUR LES COMPTES DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES 2017**

M. Marin : je vais vous demander d'approuver les Comptes de Gestion.

M. Pilet : excusez-moi. Avant, je voudrais faire une intervention pour expliquer notre démarche. Est-il possible de la faire ? Et, je redis, nous n'avons utilisé que les moyens légaux qui sont à notre disposition. Donc, je vais me permettre, c'est relativement court. Qui est aussi notre position sur l'adoption des comptes de la commune pour 2017.

"Donc, en préambule, voilà quelques remarques sur la forme : les budgets 2017 et 2018 ont été étudiés lors de plusieurs commissions finances, entre février et mars de cette année. Les documents étaient consultables sur Dropbox. Ces

documents pouvaient évoluer ou pas entre les séances de travail. Nous sommes arrivés au total à plus d'une vingtaine de pièces, le seul repère étant les dates de réunions ou d'enregistrement.

Si un effort a été fait sur la lisibilité de certains documents, il serait souhaitable d'identifier les versions afin de repérer plus aisément quelle est la dernière. De nombreux documents sont édités sous forme de fichiers Excel, dont le Compte Administratif. Il nous semble important, pour éviter les erreurs, d'utiliser les formats officiels, à savoir le format Préfecture qui permettrait ainsi d'avoir toutes les annexes obligatoires. Sachant qu'à ce jour certaines sont manquantes. Nous constatons que le Budget Prévisionnel 2018 est présenté sous cette forme, et nous voudrions que cette pratique soit systématisée.

Abordons maintenant le fond : lors des commissions, nous avons soulevé des inexactitudes, tant sur le budget 2017, que sur le prévisionnel 2018. Certaines corrections ont été apportées.

Mais ce qui nous surprend, c'est qu'elles semblaient connues de la Majorité. Dès lors, nous ne comprenons pas que ces budgets soient présentés malgré qu'ils contiennent ces erreurs. En particulier, celle portant sur l'état de la dette de la commune pour laquelle nous relevons un écart d'environ 1,5 million de plus sur le Compte de Gestion. Les représentants de la Majorité municipale nous indiquent, lors de la commission du 12 mars, qu'ils vont contacter le Centre des Finances de Saint-Lys. L'Inspectrice Divisionnaire des Impôts, par courrier en date du 19 mars, confirme les écarts entre les Comptes Administratif et de Gestion, elle indique qu'il est prévu de les solutionner dans le courant de l'année 2018.

Il est possible que cela relève du non enregistrement d'écritures en lien avec la dissolution du SIVOM. Mais, en l'état, les comptes de résultat du Budget Communal 2017 comportent une erreur et sont donc faux. Et nous ne comprenons pas qu'avec un stock de la dette non concordant entre les Comptes Administratif et de Gestion, les écritures de remboursement soient, elles, concordantes.

Soucieux des intérêts de la commune et des contribuables, nous avons donc décidé de solliciter les services de l'Etat en demandant conseils auprès de la Sous-Préfecture afin de savoir s'il était raisonnable et légal de procéder au vote des comptes en cet état. On ne voulait pas que les comptes soient adoptés avec une erreur et qu'il y ait un recours qui soit négatif à posteriori sur la commune, donc on a anticipé et pris les devants pour éviter des contestations futures.

Nous n'avons pas, à cette heure, de réponse.

En conséquence de quoi, nous ne participerons pas au vote sur les comptes de résultat du budget communal 2017 ainsi que sur l'ensemble des comptes qui découleront de celui-ci."

Je pense que la démarche était claire, explicite, on n'avait aucune intention de se cacher. Le mail que j'ai envoyé pour demander des explications s'il était possible et légal, et qu'il n'y ait pas de répercussion pour la commune si on adoptait ces choses-là, il était clair, signé de ma main, et il n'y avait aucune autre intention, je peux communiquer le mail, il n'y a pas de problème, le rendre public.

Et, c'est là aussi, je le redis, des dispositions légales qui nous sont offertes, nous avons le droit, comme tous les Elus autour de cette table, de solliciter les services de la Préfecture, d'autres services légaux, pour demander conseil et avis. Nous n'avons fait qu'appliquer le cadre légal qui nous est fourni par le droit français.

**Mme Krier** : je vais répondre juste sur les formats Sous-Préfecture : vous avez eu les Comptes Administratifs en format Sous-Préfecture. Il est vrai que pendant les commissions finances, c'était des commissions de travail, les documents étaient en format de travail. Mais lors de la dernière commission, vous les avez eus en format Sous-Préfecture.

**M. Pilet** : c'est bien ce que j'ai dit. Mais je pense que ce serait bien de les avoir tout le temps, notamment quand les versions évoluent ... et d'identifier les dernières versions ...

**Mme le Maire** : ... excusez-moi M. Pilet. Je crois que vous êtes en train de pinailler sur des choses qui n'ont rien à voir avec le Conseil Municipal. Ces choses-là, c'est purement technique ces histoires de format etc. Il suffit que vous l'évoquiez en commission, il me semble que cela peut se régler. Je crois que nous avons des choses nettement plus importantes à travailler ce soir que de savoir sous quel format vous avez reçu les documents ; vous les auriez demandés différemment, vous les auriez eus, car chaque fois que vous demandez quelque chose, Mme Krier et le Directeur financier répondent à vos demandes et vous donnent les documents tels que vous les souhaitez. Jusqu'à preuve du contraire, c'est ainsi que cela se passe.

Quand au reste, vous n'avez même pas eu la décence de nous prévenir de votre démarche. Je ne reviens pas sur les propos que j'ai tenus en début de séance, mais le minimum de décence que vous aurez pu avoir, c'était de nous prévenir de la démarche. Le débat est clos, nous passons au vote s'il vous plaît.

**M. Marin** : je vais vous demander d'approuver les Comptes de Gestion 2017 :

**Budget principal "Commune"**

|             |                              |                             |
|-------------|------------------------------|-----------------------------|
| <b>VOTE</b> | Pour :                       | 30                          |
|             | Contre :                     | 0                           |
|             | Abstention :                 | 0                           |
|             | Refus de vote :              | 0                           |
|             | Ne participent pas au vote : | 2 (Mme Rangoly et M. Pilet) |

**Budget annexe "Atelier Relais Carrosserie"**

|             |                 |   |
|-------------|-----------------|---|
| <b>VOTE</b> | Pour :          | 27  |
|             | Contre :        | 5 (Mme Dubois, MM. Gaubert, Lalanne -par procuration-, Perrot et Peter) |
|             | Abstention :    | 0   |
|             | Refus de vote : | 0   |

M. Marin : je suis surpris. Je m'attendais à ...

M. Pilet : notre explication était claire. L'erreur que l'on constate, c'est sur le budget communal, pas sur les budgets annexes. Les budgets annexes sont conformes, il n'y a pas de souci.

M. Marin : vous parlez d'erreur comptable, vous savez très bien que vous êtes le seul à y croire.

M. Pilet : non, vous avez raison, pas l'erreur, l'écriture.

M. Marin reprend les votes :

**Budget annexe "Bâtiment Locatif"**

|             |                 |    |
|-------------|-----------------|----|
| <b>VOTE</b> | Pour :          | 32 |
|             | Contre :        | 0  |
|             | Abstention :    | 0  |
|             | Refus de vote : | 0  |

**Budget annexe "Bâtiment Locatif ex-Lopez"**

|             |                 |    |
|-------------|-----------------|----|
| <b>VOTE</b> | Pour :          | 32 |
|             | Contre :        | 0  |
|             | Abstention :    | 0  |
|             | Refus de vote : | 0  |

**Budget annexe "Iotissement Communal Cachac"**

|             |                 |    |
|-------------|-----------------|----|
| <b>VOTE</b> | Pour :          | 32 |
|             | Contre :        | 0  |
|             | Abstention :    | 0  |
|             | Refus de vote : | 0  |

**Budget annexe "Iotissement Communal Cachac II"**

|             |                 |    |
|-------------|-----------------|----|
| <b>VOTE</b> | Pour :          | 32 |
|             | Contre :        | 0  |
|             | Abstention :    | 0  |
|             | Refus de vote : | 0  |

**Budget annexe "Iotissement Communal Cachac III"**

|             |                 |    |
|-------------|-----------------|----|
| <b>VOTE</b> | Pour :          | 32 |
|             | Contre :        | 0  |
|             | Abstention :    | 0  |
|             | Refus de vote : | 0  |



**Budget annexe "Lotissement Communal la Rose du Parc"**

|             |                 |    |
|-------------|-----------------|----|
| <b>VOTE</b> | Pour :          | 32 |
|             | Contre :        | 0  |
|             | Abstention :    | 0  |
|             | Refus de vote : | 0  |

*Mme le Maire quitte la séance pour le vote des Comptes Administratifs*

|   |
|---|
| <b>2 à 9 - VOTE POUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS DU<br/>BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES 2017</b> |
|---|

M. Marin : je vais vous demander d'approuver les Comptes Administratifs 2017 :

**Budget principal "Commune"**

|             |                              |                             |
|-------------|------------------------------|-----------------------------|
| <b>VOTE</b> | Pour :                       | 29                          |
|             | Contre :                     | 0                           |
|             | Abstention :                 | 0                           |
|             | Refus de vote :              | 0                           |
|             | Ne participent pas au vote : | 2 (Mme Rangoly et M. Pilet) |

**Budget annexe "Atelier Relais Carrosserie"**

|             |                              |   |
|-------------|------------------------------|---|
| <b>VOTE</b> | Pour :                       | 26  |
|             | Contre :                     | 5 (Mme Dubois, Mrs Gaubert, Lalanne -par procuration-, Perrot et Peter) |
|             | Abstention :                 | 0   |
|             | Refus de vote :              | 0   |
|             | Ne participent pas au vote : | 0   |

**Budget annexe "Bâtiment Locatif"**

|             |                              |    |
|-------------|------------------------------|----|
| <b>VOTE</b> | Pour :                       | 31 |
|             | Contre :                     | 0  |
|             | Abstention :                 | 0  |
|             | Refus de vote :              | 0  |
|             | Ne participent pas au vote : | 0  |

**Budget annexe "Bâtiment Locatif ex-Lopez"**

|             |                              |    |
|-------------|------------------------------|----|
| <b>VOTE</b> | Pour :                       | 31 |
|             | Contre :                     | 0  |
|             | Abstention :                 | 0  |
|             | Refus de vote :              | 0  |
|             | Ne participent pas au vote : | 0  |

**Budget annexe "Lotissement Communal Cachac"**

|             |                              |    |
|-------------|------------------------------|----|
| <b>VOTE</b> | Pour :                       | 31 |
|             | Contre :                     | 0  |
|             | Abstention :                 | 0  |
|             | Refus de vote :              | 0  |
|             | Ne participent pas au vote : | 0  |

**Budget annexe "Lotissement Communal Cachac II"**

|             |                              |    |
|-------------|------------------------------|----|
| <b>VOTE</b> | Pour :                       | 31 |
|             | Contre :                     | 0  |
|             | Abstention :                 | 0  |
|             | Refus de vote :              | 0  |
|             | Ne participent pas au vote : | 0  |

**Budget annexe "lotissement Communal Cachac III"**

|             |                              |    |
|-------------|------------------------------|----|
| <b>VOTE</b> | Pour :                       | 31 |
|             | Contre :                     | 0  |
|             | Abstention :                 | 0  |
|             | Refus de vote :              | 0  |
|             | Ne participent pas au vote : | 0  |

**Budget annexe "lotissement Communal la Rose du Parc"**

|             |                              |    |
|-------------|------------------------------|----|
| <b>VOTE</b> | Pour :                       | 31 |
|             | Contre :                     | 0  |
|             | Abstention :                 | 0  |
|             | Refus de vote :              | 0  |
|             | Ne participent pas au vote : | 0  |

*Mme le Maire regagne la séance*

Mme Krier : pour les signatures, ceux qui ont une procuration mettent "po".

**10 - BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIÈRES - 2017 (délibération n° 2018-035)**

Mme le Maire : deux acquisitions ont été effectuées en 2017 pour des petites surfaces, pour 1 €. Ainsi que deux ventes, et principalement la cession d'un lot du lotissement Cachac II, pour un montant de 83 460 €.

Le document détaillé était annexé à la convocation.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le bilan des acquisitions et des cessions foncières 2017.

|             |              |    |
|-------------|--------------|----|
| <b>VOTE</b> | Pour :       | 32 |
|             | Contre :     | 0  |
|             | Abstention : | 0  |

*M. SÉVERAC Arnaud donne procuration à M. LOUZON Thierry  
et quitte la séance à 18 h 45*

|                   |               |              |
|-------------------|---------------|--------------|
| Nombre de membres | Présents : 25 | Votants : 32 |
|-------------------|---------------|--------------|

**11 - AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL "COMMUNE" 2017 (délibération n° 2018-036)**

Mme Krier : pour rappel, le résultat de clôture en fonctionnement de l'exercice 2017 est de 2 985 097,55 €. Ce montant-là est donc à affecter. Le résultat en investissement est de 1 401 865,47 €.

Compte-tenu des besoins de financement de la section d'investissement, il est proposé d'y affecter la somme de 1 750 000,00 € ; la somme restante de 1 235 097,55 € serait reportée en section de fonctionnement.

**12 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES - 2018 (délibération n° 2018-037)**

Mme Krier : les taux d'imposition des taxes directes locales restent inchangés, à savoir :

- Taxe d'Habitation : 19,25 %
- Taxe Foncière sur le Bâti : 33,70 %
- Taxe Foncière sur le Non Bâti : 157,74 %

Sachant que l'Etat augmente les bases de 1,2 %.

**13 - BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET PRINCIPAL "COMMUNE" (délibération n° 2018-038)**

Mme Krier :

**Fonctionnement**

- dépenses : 12 784 347 €
- recettes : 12 784 347 €

La décomposition est la suivante :

Recette réelles de fonctionnement : 11 443 249 €

- Les impôts et taxes représentent 58 % du budget
- Les dotations de l'Etat : 30 % du budget, ce qui est beaucoup trop
- Le loyer et le reversement des budgets annexes : 4 % du budget
- Le reversement des budgets annexes servira à l'autofinancement pour payer les réserves foncières en investissement.
- Les produits des services (médiathèque, marchés, etc) : 5 % du budget
- Le remboursement sur la rémunération du personnel : 2 % du budget
- Les produits financiers (aide de l'Etat pour le prêt Dexia) : 0,2 % du budget
- Les produits exceptionnels : 1 % du budget

Les dépenses réelles de fonctionnement : 10 423 372 €

- Les charges à caractère général : 17 % du budget ; elles augmentent de 8 % par rapport à 2017, dus à l'utilisation de contrats de services et au PUP (Projet Urbain Partenarial) Maryse Bastié
- Les charges de personnel : 53 % du budget ; il a augmenté de 3,27 %
- L'Attribution de Compensation (versement au Muretain Agglo) : 12 % du budget, pour 1 275 000 €
- Le FNGIR (Fond National de Garantie Individuelle de Ressources), mis en place au moment de la Taxe Professionnelle
- Syndicats, CCAS, associations, etc :
  - Associations : 443 347 €
  - Scolaire : 17 022 €
  - Associations sportives : 52 615 €
  - Associations culturelles : 66 630 €
  - Périscolaire : 425 €
  - Social : 180 €
  - Divers : 1 475 €
  - Subvention CCAS : 300 000 €
  - Subventions de projets : 5 000 €
- Les charges exceptionnelles représentent les indemnités des Elus

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 3,16 %. Mais, des dépenses de ce budget sont payées en fonctionnement pour 245 000 €, soit 1,6 % du budget. Si nous n'avions pas ces dépenses d'investissement payées en fonctionnement, les dépenses réelles de fonctionnement auraient augmenté de 1,56 %.

En plus des dépenses réelles de fonctionnement, nous avons les dépenses imprévues pour 730 975 €. Elles sont très importantes, c'est de l'argent mis de côté depuis un an ou deux pour financer les travaux de la route de Tarbes en fonctionnement.

Nous avons un autofinancement de 1 524 000 € : 1 200 000 € de virement de section à la section investissement, 430 000 € d'amortissement, moins les travaux en régie et l'amortissement des subventions pour 7 000 €.

**Investissement**

- dépenses : 7 005 184 €
- recettes : 7 005 184 €

Recettes d'investissement

- Réserves : 47 % du budget ; c'est le résultat de l'exercice + l'affectation des résultats
- Autofinancement : 23 % du budget, dont nous venons de parler
- FCTVA : 3 % du budget

- Subventions : 13 % du budget
- Cessions : 6 % du budget
- Nouvel emprunt de 500 000 € : 8 % du budget

Dépenses d'investissement

- Réserves foncières : 20 % du budget, pour 1 300 000 €
- Fonds de Concours
- Réserves : 14 % du budget
- Remboursement du capital de la dette : 11 % du budget
- Les reports de travaux, soit tous les Restes à Réaliser de 2017 : 8 % du budget
- Les nouveaux travaux pour 2018 + travaux courants :
  - Nouveaux travaux :
    - aménagement du nouveau cimetière -1<sup>ère</sup> tranche- : 763 760 €
    - étude du centre ville : 39 536 €
    - achat de véhicules : 116 481 €
    - mobilier urbain : 102 642 €
    - rénovation de l'école maternelle du Trépapé - 1<sup>ère</sup> tranche- : 200 000 €
    - toitures de l'église et de la chapelle : 50 600 €
    - revêtement de la coulée verte -1<sup>ère</sup> tranche- : 40 000 €
    - travaux d'accessibilité : 88 438 €
    - transformation du local Florian en relais d'entreprises : 345 940 €

Je reviens sur les recettes : nous avons beaucoup de réserves, nous pouvons donc nous poser la question "pourquoi faire un emprunt ?". En fait, les taux sont actuellement bas, mais ne le resteront pas. Cet emprunt évitera donc, dans les années à venir, d'en contracter un plus élevé, avec des taux qui risquent d'être plus élevés.

La capacité de désendettement augmente puisque nous avons fait un emprunt supplémentaire, elle passe donc à 5,58, mais nous sommes toujours sous le seuil des 8 ans.

Les investissements de voirie portés par le Muretain Agglo, payés par la commune en section fonctionnement

- Lancement de l'étude sur la route de Tarbes
- Urbanisation de Déodat de Séverac
- Urbanisation de Canto-Laouzetto (PUP de Hournes)
- Plateau traversant de la Ferraterro
- Piste cyclable RD 68 jusqu'à Picotalent
- Réfection de la chaussée de la rue Noël Serrani
- Piste cyclable du lycée
- Sécurisation de l'école de la Béouzo, rue du Parc
- Entretien courant de la voirie

**14 - AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "ATELIER RELAIS CARROSSERIE" 2017 (délibération n° 2018-039)**

Mme Krier : la somme de 10 593,57 € est à affecter.

Compte-tenu des besoins de financement de la section d'investissement, il est proposé d'y affecter la somme de 1 070,00 € ; la somme restante de 9 523,57 € serait reportée en section de fonctionnement.

**15 - BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET ANNEXE "ATELIER RELAIS CARROSSERIE" (délibération n° 2018-040)**

Mme Krier :

| <u>Fonctionnement</u> |          | <u>Investissement</u> |          |
|-----------------------|----------|-----------------------|----------|
| • dépenses :          | 49 374 € | • dépenses :          | 23 150 € |
| • recettes :          | 49 374 € | • recettes :          | 23 150 € |

**16 - BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET ANNEXE "BATIMENT LOCATIF" (délibération n° 2018-041)**

Mme Krier : pas d'affectation possible.

**Fonctionnement**

- dépenses : 52 200 €
- recettes : 52 200 €

**Investissement**

- dépenses : 56 592 €
- recettes : 56 592 €

**17 - AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "BATIMENT LOCATIF EX-LOPEZ" 2017 (délibération n° 2018-042)**

Mme Krier : la somme de 11 687,96 € est à affecter.

Compte-tenu des besoins de financement de la section d'investissement, il est proposé d'y affecter la somme totale de 11 687,96 €.

**18 - BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET ANNEXE "BATIMENT LOCATIF EX-LOPEZ" (délibération n° 2018-043)**

Mme Krier :

**Fonctionnement**

- dépenses : 22 800 €
- recettes : 22 800 €

**Investissement**

- dépenses : 121 300 €
- recettes : 121 300 €

Nous remarquons que nous avons des travaux pour 120 000 € car les locataires ont besoin d'agrandir les locaux. C'est une grande société située sur Fonsorbes, et nous avons bien envie qu'elle reste sur la commune. Nous agrandissons donc les locaux, et doublerons son loyer. Ce sera des locaux modulaires, c'est-à-dire que si un jour elle veut partir, nous récupérerons ces locaux.

**19 - BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL CACHAC" (délibération n° 2018-044)**

Mme Krier : pas d'affectation possible.

**Fonctionnement**

- dépenses : 25 000 €
- recettes : 25 000 €

**Investissement**

- dépenses : 6 000 €
- recettes : 6 000 €

**20 - BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL CACHAC II" (délibération n° 2018-045)**

Mme Krier : pas d'affectation possible.

**Fonctionnement**

- dépenses : 107 532 €
- recettes : 107 532 €

**Investissement**

- dépenses : 81 252 €
- recettes : 214 762 €

Pour la section de fonctionnement : reversement au budget de la commune de 87 532 €.

La section d'investissement n'est pas équilibrée car le remboursement de l'emprunt se fera avec les recettes d'un emprunt à taux 0.

**21 - BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL CACHAC III" (délibération n° 2018-046)**

Mme Krier : pas d'affectation possible.

**Fonctionnement**

- dépenses : 198 551 €
- recettes : 198 551 €

**Investissement**

- dépenses : 69 350 €
- recettes : 265 403 €

Pour la section de fonctionnement : reversement au budget de la commune de 173 551 €.

La section d'investissement n'est pas équilibrée car, comme pour le lotissement communal "Cachac II", le remboursement de la dette en investissement est pris sur les recettes d'investissement.

**22 - BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL LA ROSE DU PARC" (délibération n° 2018-047)**

Mme Krier : pas d'affectation possible.

| <u>Fonctionnement</u> |         | <u>Investissement</u> |     |
|-----------------------|---------|-----------------------|-----|
| • dépenses :          | 5 000 € | • dépenses :          | 0 € |
| • recettes :          | 5 000 € | • recettes :          | 0 € |

Mme le Maire : merci Mme Krier pour cette présentation et le travail accompli, ainsi qu'au Directeur financier.

Avant d'ouvrir le débat, je souhaiterais faire un préambule :

Notre budget de fonctionnement est de plus 3,16 %, dont 730 000 € de dépenses imprévues. Nous en avons déjà discuté, se sont des sommes qui nous serviront à financer les travaux nécessaires pour la route de Tarbes, entre autres, ainsi que le cœur de ville, mais principalement la route de Tarbes.

Sur les dépenses, il est difficile de les faire baisser compte-tenu du fait que nous avons fait des efforts conséquents depuis 2014, et que nous partions déjà de bas, "Fonsorbes, commune pauvre", les ratios nous le montrent. Donc, déjà beaucoup d'efforts ont été consentis et en plus nous payons un certain nombre de travaux en fonctionnement, travaux que nous avons augmentés depuis que nous sommes là, notamment pour ce qui concerne le SDEHG. Cela représente 245 000 € entre le SMEA, le PUP du SIECT et le SDEHG. Malheureusement, c'est en fonctionnement que nous les payons. Nous montrons que nous avançons et que la ville se modernise, nous passons au LED, nous rénovons, et nous entretenons. C'est important pour nous de le montrer. C'est au travers du budget de fonctionnement, donc nous faisons des économies sur autre chose.

Concernant les recettes, nous savons que les dotations de l'État ne vont pas se majorer au fil des années, au contraire. Pour les recettes exceptionnelles, il en est de même, il y a un moment où cette source-là va se tarir. Nous avons eu la chance de percevoir des recettes issues du SIVOM, issues du SIDEXE. Nous ne retrouverons jamais les niveaux que nous avons connus avec ces reversements. Cette année, il y a des reversements de budgets annexes de Cachac, 250 000 €, qui serviront notamment à financer l'investissement que nous allons faire en termes de réserves foncières.

Donc, ce que je dirais, c'est que ce budget de fonctionnement reste un budget prudent. Nous avons tous, Elus d'ici et d'ailleurs, en tête la volonté de l'État d'imposer aux communes des diminutions de leurs coûts de fonctionnement, avec notamment ce que nous connaissons au travers des grosses collectivités, la contractualisation, c'est-à-dire le fait que soit imposé de ne pas dépasser 1,2 % d'augmentation des dépenses. Cela nous oblige à être extrêmement vigilants, et donc à avoir cette prudence-là. Un jour, nous aurons droit à cette contractualisation. Je ne sais pas si notre commune sera concernée et s'il sera un jour imposé aux petites communes des baisses aussi importantes. Nous sommes donc prudents sur le budget de fonctionnement.

Sur les taux, nous avons décidé, comme vous avez pu le voir, de les maintenir tels qu'ils sont, et c'est également lié à notre prudence et à la façon dont nous nous projetons sur les années à venir, compte-tenu du fait que nous ne savons pas trop comment les décisions pourraient être prises. Nous préférons rester avec les taux que nous avons, même si nous sommes tous d'accord sur le fait qu'ils soient très hauts. Nous avons estimé que nous n'étions pas en capacité cette année, compte-tenu des incertitudes précédemment annoncées, de les baisser.

Pour ce qui concerne le budget investissement, c'est un budget ambitieux : 7 millions d'euros pour une commune comme Fonsorbes c'est important, avec la priorité donnée, donc 1,3 million d'euros, pour les réserves foncières. Le but de ces réserves foncières est clair, c'est pour créer de la richesse pour les années à venir. Cela prouve donc la capacité que nous avons à nous projeter. Nous travaillons, avec la réserve foncière de cette année, pour le futur de la commune et pour des rentrées fiscales qui deviendraient pérennes et qui nous permettraient de continuer à travailler pour le bien-être des Fonsorbais, en pouvant investir sur des équipements nécessaires à une ville de 12 000 habitants, voire plus ultérieurement. L'autre important projet est le cimetière, la première tranche.

Ensuite, il y a tous les investissements récurrents : l'entretien des bâtiments, les équipements des services qui représentent des sommes non négligeables. Mais là aussi, il faut que nous continuions à pouvoir fonctionner et à entretenir des bâtiments vieillissants qui ont souffert d'une absence d'entretien pendant un certain nombre d'années. Comme vous avez pu le constater, nous sommes bien dans l'état d'esprit que nous avons montré depuis le début du mandat, nous sommes sur des investissements en faveur d'actions vers la

jeunesse et qui s'inscrivent dans le développement durable.

Donc, tout cela avait été présenté à l'occasion du PPI, qui n'ont plus lieu d'être aujourd'hui, mais pour autant les valeurs que nous portions au travers des PPI que nous avons présentés les années précédentes sont toujours là, avec des chiffres qui ont fluctué, et puis nous nous adaptons à la situation en fonction de ce qui est constaté en termes de besoin de travaux etc.

Donc prudents d'un côté, courageux, ambitieux de l'autre. Il me semble que c'est un budget qui va dans le sens attendu par les uns et par les autres, et qui permettra de répondre cette année encore aux besoins des Fonsorbais, et surtout de préparer l'avenir parce que nous ne sommes pas là pour gérer "à la petite semaine", nous nous projetons. Comme vous avez pu le constater, des projets il y en a, et nous travaillons donc pour le Fonsorbes de 2021, 2022, des années à venir puisque la réserve foncière et ce qui viendra derrière ce sera pour dans 4, 5 ans ; les projets ne se réalisent pas comme ça.

Donc, nous y allons, et avec conviction.

*Mme le Maire cède la parole aux Présidents de groupes.*

**M. Gaubert :** vous avez peut-être anticipé certaines de nos questions, c'est peut-être pour cela que vous avez fait cette intervention.

**Mme le Maire :** c'est important tout de même qu'en tant que Maire de la commune j'explique pourquoi nous avons monté le budget de la sorte. Il me semble que ma parole a quand même une certaine valeur ; je ne veux pas dire que la vôtre n'en a pas.

**M. Gaubert :** je vais vous livrer l'analyse de notre groupe :

*"Aujourd'hui nous examinons le projet de budget 2018, et je ne reviendrai pas sur les modalités de la loi de finances, largement développées lors du débat sur le DOB.*

*Je resterai donc factuel en m'appuyant sur les données de la note de synthèse réalisée par vos soins.*

*Les ratios mettent en avant une inadéquation, notamment sur les ratio dépenses et recettes réelles par rapport à la population qui sont largement inférieurs à la moyenne de la strate. Peut-on considérer que, dans la mesure où les recettes sont insuffisantes, vous ne pouvez générer de dépenses au profit de nos administrés, ou considérez-vous que le niveau des dépenses est suffisant pour satisfaire pleinement à travers les services, aux besoins des Fonsorbais ?"*

Je ne fais pas de la "palissade", je vous préviens. Effectivement, je m'appuie par rapport aux données de la strate qui ne sont effectivement pas en phase, c'est pour cela que je me permets de faire ce commentaire."

**Mme le Maire :** nous le regrettons autant que vous, nous aimerions être tellement plus riches, et bien portants.

**M. Gaubert :** absolument.

*"On voit aussi que la commune perçoit une DGF supérieure à celle des communes de la strate, liée aux processus de compensation, mais cet écart tend à s'amenuiser, suite à un resserrement des mécanismes de péréquation. Cela est bien une réalité puisque vous l'intégrez non pas comme hypothèse, mais bien comme certitude pour la dotation nationale de péréquation.*

*Nous constatons une harmonisation des taux entre la commune et la strate, au niveau des dépenses de personnel. Cela est encourageant et c'est aussi, nous l'espérons, un vecteur de maîtrise de ces dépenses dites incompressibles.*

*De façon globale, les recettes sont en baisse de 7,15 % par rapport à 2017, notamment sur le registre des rentrées exceptionnelles que vous avez connues les deux années précédentes, cela représente environ 850 000 € de moins.*

*Vous intégrez cependant un niveau élevé de perception des droits de mutation au même niveau qu'en 2017, ce qui reste un pari risqué, sauf si vous connaissez à l'avance le niveau d'urbanisation qui va croissant sur notre commune. Vous m'avez indiqué lors du débat du DOB qu'une partie de ces recettes était impactée par des ventes de biens immobiliers ; j'en conviens, mais on aperçoit çà et là, en lieu et place des maisons cédées, des projets de collectifs qui vont s'accroître dans les années à venir. Ceci est un risque de dérive sérieuse à ne pas occulter dans vos prévisions.*

*Au niveau de la fiscalité, vous n'en avez pas parlé, nous réitérons notre souhait de voir baisser les taux. Chaque année, vous répétez à chaque prise de parole publique, que vous n'augmenterez pas la fiscalité, mais les Fonsorbais doivent savoir que les taux n'ont pas bougé depuis 2011, puisque vous n'ignorez pas comme moi que nous sommes depuis longtemps sur des taux plafond.*

*Pour ce qui concerne les dépenses :*

*Au niveau des charges à caractère général, nous reconnaissons les efforts déployés pour les réduire avec l'appui des différents services, mais vous conviendrez comme nous que les marges de manœuvre sont plus que réduites et qu'il faudra trouver d'autres sources d'économies. Je pense que vous l'avez dit.*

*Pour les charges du personnel, nous concevons la nécessité de favoriser la promotion interne, mais aurez-vous la capacité financière pour financer simultanément les mesures générales telles qu'elles sont prévues en 2019 par le PPCR ? Nous regrettons que n'apparaisse pas dans le budget la dotation prévue pour l'achat des chèques cadeaux au profit des personnels. Est-ce une volonté délibérée ou considérez-vous que cette mesure doit rester aléatoire ?*

Par ailleurs, s'agissant de l'obligation annuelle du temps de travail, vous n'y faites pas référence ; malgré les injonctions faites à votre prédécesseur par la Chambre Régionale des Comptes, cet alignement n'est pas effectif. Au même titre que le process de valorisation des carrières, le respect de l'OAT doit être contractualisé avec les personnels.

Au final, vos dépenses augmentent pour l'année 2018 de 3,16 %. Même si notre commune n'est pas soumise au pacte financier limitant les dépenses à une augmentation de 1,2 %, la variation n'est pas singulière, d'autant plus que sur le DOB l'évolution des dépenses prévues pour 2019 et 2020 seraient inférieures à 1 %.

S'agissant de la chaine de l'épargne, l'épargne nette est en régression conséquente, - 77%, les recettes exceptionnelles ne sont plus au rendez-vous. Si vous souhaitez conserver une capacité d'autofinancement et ne pas recourir à l'emprunt comme le préconise la loi de programmation, il faudra, soit réduire les dépenses de façon conséquente, soit trouver d'autres sources de recettes.

Pour la section d'investissement, nous restons attachés à ce que les besoins des Fonsorbais soient satisfaits à travers les projets menés. Mais néanmoins, nous nous interrogeons sur la capacité de la commune à maintenir sa capacité d'autofinancement dont la pérennité est évoquée précédemment.

Pour la dette, nous constatons que la commune présente une bonne capacité de désendettement, surtout liée à la transformation de son dernier prêt structuré, mais aussi au faible niveau de contraction des emprunts. Mais attention, la baisse de la capacité d'autofinancement peut vous conduire à générer à nouveau de l'endettement si vous souhaitez conserver le niveau d'investissement contractualisé par le PPI.

En conclusion, même si l'équilibre financier de la commune reste fragile, nous reconnaissons les efforts faits depuis quatre ans pour redresser les comptes. Toutefois, et en l'absence de mesure même ponctuelle de la Majorité pour baisser les taux d'imposition, alors que des rentrées exceptionnelles auraient permis au moins partiellement de rétrocéder une partie de ces gains vers une diminution de la pression fiscale, nous nous abstenons pour le vote du budget de fonctionnement, et, pour rester cohérents, nous nous abstenons pour le vote des taux.

En ce concerne le budget d'investissement, nous restons partie prenante et nous voterons pour ce budget.

Pour les budgets annexes, nous voterons pour, sauf le budget Atelier Relais Carrosserie pour lequel nous voterons contre. Nous savions depuis le début que les conditions d'une pérennisation de cette activité n'étaient pas réunies, donc nous le réitérons par ce vote contre.

Je vous remercie".

**Mme le Maire :** c'est moi qui vous remercie, M. Gaubert, parce que globalement, effectivement, nous ne sommes pas loin l'un de l'autre. Les constats que vous faites sont les constats que j'ai faits. Lorsque je parle de prudence, c'est bien parce que les alertes que vous avez soulevées, nous les avons soulevées aussi ; c'est pour cela que nous sommes prudents sur notre budget de fonctionnement. Je vous remercie, car sur le budget investissement vous reconnaissez la nécessité des choix que nous avons faits, donc c'est parfait.

Vous avez parlé des droits de mutation : vous vous inquiétez sur le fait que nous pourrions effectivement être très optimistes en mettant 500 000 €. Vous avez dit une phrase, de l'ordre de "si vous prévoyez une urbanisation accrue". Pas forcément, c'est simplement le turnover aussi : il y a beaucoup de biens à la vente, ce n'est pas forcément du neuf, c'est parce qu'il y a aussi du turnover sur l'ancien ; c'est ce qu'il s'est passé les années précédentes ... Ce n'est que ça.

Les taux : j'en avais parlé également, nous nous sommes compris je crois.

Les chèques Cadhoc : effectivement, nous ne le voyons pas parce que cela n'a pas lieu d'être.

Nous sommes en train de travailler sur le RIFSEP, et vous le savez puisque vous appartenez à la commission personnel. Donc, au travers de ce travail, en cours de réalisation par le service des Ressources Humaines, nous verrons ce que nous serons en capacité de mettre en place.

Sur le temps de travail : vous savez aussi que c'est un sujet qui nous tient à cœur puisque vous participez aux réunions du Comité Technique et vous m'avez entendue plusieurs fois dire au personnel que nous étions hors la loi et qu'il allait falloir rentrer dans les normes. Là aussi, c'est un travail qui est en cours, nous finirons par y arriver. Vous n'êtes pas dans la gestion du personnel, moi oui, nous oui, il faut y aller par la négociation, il faut trouver des solutions pour aboutir à un consensus qui satisfasse tout le monde.

**M. Gaubert :** je rejoins votre analyse, je suis d'accord avec vous. S'agissant de la durée du travail, j'ai bien entendu votre message d'hier, mais effectivement comme je dis dans mon texte, autant nous donnons aux agents les moyens d'évoluer professionnellement, vous l'avez dit, autant nous devons arriver à contractualiser un certain nombre de choses, notamment les obligations. Et ça, c'est une obligation statutaire.

**Mme le Maire :** je sais bien.

**M. Gaubert :** donc à ce titre, j'attache de l'importance à ce qu'effectivement nous puissions y arriver assez rapidement, au moins avant la fin du mandat.

**Mme le Maire :** nous allons essayer.

**M. Gaubert :** ce n'est pas de la démagogie, c'est une obligation statutaire pour toute personne travaillant dans la fonction publique. Que ce ne soit pas interprété comme une attaque personnelle ...

**Mme le Maire :** ... non, non.



**M. Gaubert** : je le dis de façon à ce que tous mes collègues entendent, et que l'on ne rebondisse pas en disant qu'effectivement notre but est d'attaquer les acquis du personnel ; c'est d'être dans le droit tel qu'il est prévu par les statuts et par la loi.

**Mme le Maire** : j'ai bien compris.

**M. Pilet** : dans la continuité de la première déclaration que nous avons faite tout à l'heure sur le Budget Primitif de la commune :

"Lors du débat sur le DOB, nous avons présenté les enjeux que nous pensons importants pour le devenir de la commune. Nous n'arrivons pas à les déceler clairement dans ce Budget Prévisionnel. Nous prenons acte que le budget d'investissement est moindre que les années précédentes, traduisant la réalité de la situation financière de la commune. Cette capacité d'investissements risque d'être la norme dans les années à venir, cela oblige à faire les bons choix avec une grande clarté dans les objectifs et une anticipation rigoureuse. Nous allons en rester là sur nos propos, nous n'allons pas faire de critiques d'amendements de propositions à ce Budget Primitif 2018 car il se base sur une erreur d'écriture dans les comptes 2017, dont nous ne savons pas à cette heure quelle incidence elle peut avoir. Pour rester cohérents, ..."

**Mme le Maire** : ... M. Pilet, l'erreur était aussi en 2015, 2016, vous avez voté, vous ne saviez pas, vous n'aviez pas bien analysé à ce moment-là, nous oui ...

**M. Pilet** : ... je vais finir.

"Pour rester cohérents avec notre position, nous ne participerons pas au vote du budget communal et des annexes puisque plusieurs d'entre eux vont être impactés par des reversements entre comptes."

Pour répondre à votre question, effectivement c'est aussi parce qu'il y a une meilleure lisibilité des documents que nous avons vu cette erreur et que nous l'avons portée en commission des finances. Lorsque je dis "erreur", attention : nous n'avons porté aucune accusation, aucun jugement. Tout le monde a constaté qu'il y a un différentiel sur l'état de la dette entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion ...

**Mme le Maire** : ... je crois que vous nous l'avez déjà expliqué, nous allons donc passer si vous voulez bien ...

**M. Pilet** : ... que ce soit bien clair ...

**Mme le Maire** : ... vous nous l'avez déjà expliqué, c'est bon ...

**M. Pilet** : ... vous avez attaqué en disant sur ma personnalité, ce qui ne doit pas se faire, je suis représentant ...

*Le micro est coupé.*

**Mme le Maire** : nous allons passer au vote si vous voulez bien ...

*M. Pilet intervient hors micro*

**Mme le Maire** : ... M. Pilet, s'il vous plaît, vous n'avez pas la parole.

*M. Pilet intervient hors micro*

**Mme le Maire** : ..., non c'est bon. Nous allons passer au vote :

**11 à 22 - VOTE POUR LES BUDGETS PRIMITIFS 2018 DU  
BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

**11 - AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL "COMMUNE" 2017 (délibération n° 2018-036)**

**Mme le Maire** : la somme de 2 985 097 € est à affecter. Compte-tenu des besoins de financement de la section investissement, il est proposé d'y affecter la somme de 1 750 000 € ; le montant de 1 235 097 € sera reporté en section de fonctionnement.

**M. Gaubert** : pour expliquer notre vote : en 2017, nous n'avons pas voté le budget, donc nous ne voterons pas l'affectation des résultats pour la commune. Concernant M. Peter, n'étant pas Elu en 2017, il est libre de son choix.

**Mme le Maire** propose d'approuver l'affectation des résultats du Compte Administratif du budget principal "Commune" 2017 pour les sommes énoncées.

|             |                                     |  |
|-------------|-------------------------------------|--|
| <b>VOTE</b> | <b>Pour :</b>                       | 25   |
|             | <b>Contre :</b>                     | 4 (Mme Dubois, MM. Gaubert, Lalanne -par procuration- et Perrot) |
|             | <b>Abstention :</b>                 | 1 (M. Peter)   |
|             | <b>Ne participent pas au vote :</b> | 2 (Mme Rangoly et M. Pilet)                                      |

**12 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES - 2018 (délibération n° 2018-037)**

**Mme le Maire** : il est proposé de maintenir les taux communaux des taxes directes locales, à savoir :

- Taxe d'Habitation : 19,25 %
- Taxe Foncière sur le Bâti : 33,70 %
- Taxe Foncière sur le Non Bâti : 157,74 %

Mme le Maire propose d'approuver les taux d'imposition des taxes directes tels que définis pour la TH, la TFB et la TFNB.

|             |                              |  |
|-------------|------------------------------|--|
| <b>VOTE</b> | Pour :                       | 27   |
|             | Contre :                     | 0  |
|             | Abstention :                 | 5 (Mme Dubois, MM. Gaubert, Lalanne -par procuration, Perrot et Peter) |
|             | Ne participent pas au vote : | 0  |

### 13 - BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET PRINCIPAL "COMMUNE" (délibération n° 2018-038)

Mme le Maire : nous votons l'intégralité du Budget Primitif, sans dissocier les sections "investissement" et "fonctionnement".

M. Gaubert : il faut faire au moins deux votes, un par section. Notre vote n'est pas le même pour le fonctionnement et l'investissement. Nous allons donc avoir le même vote.

Mme le Maire : je suis désolée, mais visiblement ce n'est pas possible. Sinon, j'aurais bien pris votre vote "pour" pour un soutien, tant pis. Nous votons donc la globalité ...

M. Pilet : ... cela a été le même cas l'année dernière ...

Mme le Maire : ... du Budget Primitif.

Mme le Maire propose au d'approuver le Budget Primitif 2018 du budget principal "Commune" :

|             |                              |  |
|-------------|------------------------------|--|
| <b>VOTE</b> | Pour :                       | 25   |
|             | Contre :                     | 0  |
|             | Abstention :                 | 5 (Mme Dubois, MM. Gaubert, Lalanne -par procuration, Perrot et Peter) |
|             | Ne participent pas au vote : | 2 (Mme Rangoly et M. Pilet)  |

### 14 - AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "ATELIER RELAIS CARROSSERIE" 2017 (délibération n° 2018-039)

Mme le Maire : la somme de 10 593 € est à affecter. Compte-tenu des besoins de financement de la section investissement, il est proposé d'y affecter la somme de 1 070 € ; le montant de 9 523 € sera reporté en section de fonctionnement.

Mme le Maire propose d'approuver l'affectation des résultats du Compte Administratif du budget annexe "Atelier Relais Carrosserie" 2017 pour les sommes énoncées.

|             |                              |  |
|-------------|------------------------------|--|
| <b>VOTE</b> | Pour :                       | 25   |
|             | Contre :                     | 5 (Mme Dubois, MM. Gaubert, Lalanne -par procuration, Perrot et Peter) |
|             | Abstention :                 | 0  |
|             | Ne participent pas au vote : | 2 (Mme Rangoly et M. Pilet)  |

### 15 - BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET ANNEXE "ATELIER RELAIS CARROSSERIE" (délibération n° 2018-040)

Mme le Maire : un versement a été effectué le 14 mars, nous avons également constaté l'encaissement de la troisième semestrialité le 16 mars. Donc, le solde pour la SCI Tony est de 61 168 €. La répartition est la suivante :

- 57 184 € concernant le plan de redressement
- 3 984 € qui correspondent au loyer de mars 2018

Nous avons une provision de 82 000,00 €. Il conviendra de faire le point en fin d'année 2018.

Je pense, compte-tenu de la façon dont cela se passe, que nous pourrions revoir sans aucun doute cette provision à la baisse. Il semblerait qu'ils aient compris qu'il fallait régulariser la situation, du moins je l'espère.

Mme le Maire propose d'approuver le Budget Primitif 2018 du budget annexe "Atelier Relais Carrosserie" :

|             |                              |  |
|-------------|------------------------------|--|
| <b>VOTE</b> | Pour :                       | 25   |
|             | Contre :                     | 5 (Mme Dubois, MM. Gaubert, Lalanne -par procuration, Perrot et Peter) |
|             | Abstention :                 | 0  |
|             | Ne participent pas au vote : | 2 (Mme Rangoly et M. Pilet)  |

**16 - BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET ANNEXE "BATIMENT LOCATIF" (délibération n° 2018-041)**

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2018 du budget annexe "Bâtiment Locatif" :

|             |                              |                             |
|-------------|------------------------------|-----------------------------|
| <b>VOTE</b> | Pour :                       | 30                          |
|             | Contre :                     | 0                           |
|             | Abstention :                 | 0                           |
|             | Ne participent pas au vote : | 2 (Mme Rangoly et M. Pilet) |

**17 - AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "BATIMENT LOCATIF EX-LOPEZ" 2017 (délibération n° 2018-042)**

Mme le Maire : la somme de 11 687 € est à affecter. Compte-tenu des besoins de financement de la section investissement, il est proposé d'y affecter la totalité.

Mme le Maire propose d'approuver l'affectation des résultats du Compte Administratif du budget annexe "Bâtiment Locatif ex-Lopez" 2017 pour les sommes énoncées.

|             |                              |                             |
|-------------|------------------------------|-----------------------------|
| <b>VOTE</b> | Pour :                       | 30                          |
|             | Contre :                     | 0                           |
|             | Abstention :                 | 0                           |
|             | Ne participent pas au vote : | 2 (Mme Rangoly et M. Pilet) |

**18 - BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET ANNEXE "BATIMENT LOCATIF EX-LOPEZ" (délibération n° 2018-043)**

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2018 du budget annexe "Bâtiment Locatif ex-Lopez" :

|             |                              |                             |
|-------------|------------------------------|-----------------------------|
| <b>VOTE</b> | Pour :                       | 30                          |
|             | Contre :                     | 0                           |
|             | Abstention :                 | 0                           |
|             | Ne participent pas au vote : | 2 (Mme Rangoly et M. Pilet) |

**19 - BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL CACHAC" (délibération n° 2018-044)**

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2018 du budget annexe "lotissement communal Cachac" :

|             |                              |                             |
|-------------|------------------------------|-----------------------------|
| <b>VOTE</b> | Pour :                       | 30                          |
|             | Contre :                     | 0                           |
|             | Abstention :                 | 0                           |
|             | Ne participent pas au vote : | 2 (Mme Rangoly et M. Pilet) |

**20 - BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL CACHAC II" (délibération n° 2018-045)**

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2018 du budget annexe "lotissement communal Cachac II" :

|             |                              |                             |
|-------------|------------------------------|-----------------------------|
| <b>VOTE</b> | Pour :                       | 30                          |
|             | Contre :                     | 0                           |
|             | Abstention :                 | 0                           |
|             | Ne participent pas au vote : | 2 (Mme Rangoly et M. Pilet) |

**21 - BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL CACHAC III" (délibération n° 2018-046)**

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2018 du budget annexe "lotissement communal Cachac III" :

|             |                              |                             |
|-------------|------------------------------|-----------------------------|
| <b>VOTE</b> | Pour :                       | 30                          |
|             | Contre :                     | 0                           |
|             | Abstention :                 | 0                           |
|             | Ne participent pas au vote : | 2 (Mme Rangoly et M. Pilet) |

**22 - BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL LA ROSE DU PARC" (délibération n° 2018-047)**

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2018 du budget annexe "lotissement communal la Rose du Parc" :

|             |                              |                             |
|-------------|------------------------------|-----------------------------|
| <b>VOIE</b> | Pour :                       | 30                          |
|             | Contre :                     | 0                           |
|             | Abstention :                 | 0                           |
|             | Ne participent pas au vote : | 2 (Mme Rangoly et M. Pilet) |

Mme le Maire : c'est tout de même dommage que vous vous soyez privés de la possibilité de vous exprimer sur la globalité du budget parce que c'est quand même un moment important dans la vie démocratique de la commune. Vous vous privez de cela, c'est quand même parfaitement regrettable. Mais, c'est votre choix, vous l'assumez j'imagine.

**23 - FORMATION DES ÉLUS - BILAN DE 2017 (délibération n° 2018-062)**

Mme le Maire : en vertu de l'article L 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, "les membres d'un Conseil Municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions". Ce même article précise également qu'un tableau récapitulatif des actions de formation des Élus financées par la commune est annexé au Compte Administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal".

Conformément à ces dispositions, le tableau des formations 2017 est joint au document comptable du Compte Administratif 2017, et a été annexé à la convocation.

6 formations ont été suivies en 2017, et concernent 4 Elus. La dépense s'élève à 107,70 €.

Pour rappel, il a été acté, par délibération du 30 mars 2017, qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction soit consacrée annuellement à la formation des Elus, soit 2 700 €.

Je vous rappelle que l'Agence Technique Départementale prévoit des formations dont le coût est compris dans l'adhésion annuelle.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'acter la présentation du bilan 2017 des formations des Elus.

|             |              |    |
|-------------|--------------|----|
| <b>VOIE</b> | Pour :       | 32 |
|             | Contre :     | 0  |
|             | Abstention : | 0  |

**24 - DISPOSITIF DE RECUEIL DES CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ ET DES PASSEPORTS**

Mme le Maire : c'est la bonne nouvelle que nous avons reçue il y a maintenant 3 semaines à peu près. La Préfecture nous a annoncé que nous allons pouvoir bénéficier du dispositif de recueil des cartes nationales d'identité et des passeports.

Il a fallu de nombreuses interventions de la part d'Elus qui nous ont soutenus, c'est-à-dire Sénateur, Sénatrice, Députés. Plusieurs courriers de ma part, plusieurs interpellations orales auprès du Secrétaire Général de la Préfecture, auprès de Mme le Sous-Préfet, auprès de M. le Préfet, pour enfin obtenir le dispositif de recueil. Je vous rappelle que la commune de Fonsorbes ne traite plus les demandes de passeports depuis juin 2009, et des cartes d'identité depuis 2017.

Pour pouvoir accueillir le matériel en question et accueillir également des administrés de Fonsorbes et d'ailleurs qui vont venir récupérer ces documents administratifs, des travaux et achats sont nécessaires :

- création d'un bureau séparé dans le hall d'accueil ; des travaux seront réalisés de façon à pouvoir accueillir dans la plus grande discrétion les personnes qui vont se présenter ; ce sera à côté de la salle du Conseil Municipal
- branchement télécom
- achat d'un destructeur de documents spécifique, puisqu'il doit pouvoir détruire les passeports, la partie plastique ; nous l'avons reçu, son coût est de 1 800 €
- achat de mobilier

L'État octroie une dotation forfaitaire annuelle de 8 530 € par dispositif pour participer aux frais de personnel. Ce montant est majoré si la station enregistre plus de 1 875 titres (cartes d'identité et passeports) par an. Nous verrons ce que cela donnera. Nous savons que la commune percevra donc une DGF qui sera bonifiée des 8 530 € en question.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- installation fin mai
- formation du personnel avec un service qui devrait être opérationnel pour le plus grand bonheur de nos administrés en juin

**M. Pilet :** on se réjouit, c'est effectivement une bonne nouvelle. Est-ce que l'ouverture des services de la Mairie le samedi matin peut-elle être de nouveau envisagée ?

**Mme le Maire :** non, ce n'est pas remis en question. Nous restons sur les horaires actuels.

**M. Pilet :** ce n'est pas, une histoire de remise en question, c'est de proposer. Du coup, pour les personnes qui travaillent, et autres, ...

**Mme le Maire :** c'est ouvert jusqu'à 19 heures le mercredi. Quant aux personnes qui travaillent, elles ont des RTT, et c'est sur rendez-vous. Nous allons nous organiser pour pouvoir les recevoir. Pour les raisons énoncées précédemment lorsque nous avons décidé de fermer le samedi matin, ces mêmes raisons restent valables, nous n'avons pas l'intention à ce jour de réouvrir.

**25 - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - BIDOT (délibération n° 2018-048)**

**Mme Voisin,** Adjointe déléguée au secteur "implication citoyenne-communication" : le budget participatif retenu en 2017 concerne l'aménagement et l'animation du parc de Bidot, et notamment l'installation d'une guinguette durant une période de l'année.

Il est donc proposé de fixer une redevance d'occupation du domaine public pour le site de Bidot, pour l'implantation de cette guinguette.

Conformément à l'ordonnance relative à la propriété des personnes publiques du 19 avril 2017, une procédure de mise en concurrence sera engagée. Ensuite, un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique sera délivré.

L'article L 2125-1 du CG3P précise que toute occupation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance, sachant que les exceptions à ce principe y sont également indiquées.

La redevance proposée est la suivante :

- 15 € par jour, avec une redevance minimale de 200 € par mois, sur 6 mois pour l'année 2018 : du 15 mai au 15 octobre
- pour un véhicule et pour la surface de terrasse mise à disposition, sur la base de 100 m<sup>2</sup>
- payable d'avance et annuellement, conformément à l'article L 2125.4 du CG3P
- la Mairie prendra à sa charge exclusive tous les frais de raccordements liés à son activité et en fonction des disponibilités existantes sur le site

Ce dossier a été examiné par la commission des finances du 22 mars 2018, mais pas par la commission implication citoyenne du 23 mars 2018.

**Mme le Maire :** avez-vous des questions ?

**M. Pilet :** cela s'inscrit dans la première expérience du budget participatif, il est donc important que cela réussisse, nous soutenons cette démarche. Dans les éléments qui nous ont été donnés, il n'y a rien sur les eaux usées : l'installation sera-t-elle autonome ou faudra-t-il prévoir quelque chose sur cette gestion des eaux usées ?

De plus, je voudrais rappeler une délibération adoptée la première année du mandat qui accorde un avantage pour toutes les personnes qui s'installaient, dont l'activité a un impact positif sur la commune. Je pense donc qu'il serait de bon ton de pouvoir leur en faire bénéficier afin de faciliter leur installation, et de s'assurer, une fois de plus, qu'on facilite l'installation de ce projet pour qu'il soit dans la réussite. Je pense qu'ils peuvent y prétendre.

**Mme Voisin :** ce sont déjà des conditions avantageuses par rapport à la redevance.

**M. Pilet :** la redevance n'existait pas.

**Mme Voisin :** oui, mais par rapport à ce qui est déjà pratiqué ailleurs.

**M. Pilet :** par rapport à la commune, la redevance nous paraît ...

**Mme Voisin :** ... la gestion des eaux usées a été étudiée par les services techniques. Ils n'auront besoin que d'une évacuation fine de 1,40.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de fixer, pour l'année 2018, la redevance d'occupation du domaine public pour le site de Bidot ci-dessus détaillée.

|             |              |    |
|-------------|--------------|----|
| <b>VOIE</b> | Pour :       | 32 |
|             | Contre :     | 0  |
|             | Abstention : | 0  |

**26 - MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RÉHABILITATION DE LA SALLE DU TRÉPADÉ - PÉNALITÉS POUR LA SOCIÉTÉ SERRBAT (délibération n° 2018-049)**

M. Chouard, Adjoint délégué au secteur "vie associative-animation de la commune" : le marché de travaux pour la réhabilitation de la salle du Trépadé avait été adopté par délibération en date du 1<sup>er</sup> septembre 2016. Ainsi, le lot n° 3 "serrurerie" avait été attribué à la société SerrBat pour un montant de 41 362,00 € HT. De plus, pour ce lot, un avenant n° 1 avait été adopté par délibération en date du 4 mai 2017. Cet avenant concernait la casquette pour l'entrée de la salle. Aussi, le montant dudit lot s'élève à 47 462,00 € HT (56 954,40 € TTC).

Or, en raison de ses absences injustifiées à certaines réunions de chantier et surtout du retard apporté à l'exécution des travaux, des pénalités seraient à appliquer à la société SerrBat. Conformément au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), les pénalités se calculent par jour, et pour un montant de 150 €, à savoir :

Au 17 juillet 2017

- absence à 18 réunions, donc  $150 \text{ €} \times 18 = 2\,700,00 \text{ €}$  de pénalités
  - 83 jours de retard dans l'exécution des travaux, donc  $150 \text{ €} \times 83 = 12\,450,00 \text{ €}$  de pénalités
- Soit un total de pénalités de 15 150,00 €

Pour la période du 18 juillet 2017 au 12 février 2018 (soit 210 jours)

Vous l'avez remarqué, la casquette n'a pas été installée dans les délais puisque l'avenant spécifiait qu'elle devait être installée avant l'inauguration de la salle, le 8 septembre 2017 ; elle a été installée il y a 10 jours. Cependant, ce n'est pas tout à fait terminé.

- $150 \text{ €} \times 210 = 31\,500,00 \text{ €}$  de pénalités

Soit un total de 46 650,00 € de pénalités au 12 février 2018.

Sachant que les pénalités de retard continuent à s'accumuler, leur montant dépasse celui du marché dudit lot. Aussi, en raison du montant excessif des différentes pénalités accumulées par la société SerrBat, et le CCAP ne prévoyant pas de limite pour l'application des pénalités, et vu la jurisprudence, il est proposé d'appliquer une pénalité plafonnée à 24 % du montant du marché du lot, soit 11 390,88 €.

En effet, la Direction des Affaires Juridiques, dans une fiche relative aux pénalités de retard dans les marchés publics, rappelle "*la jurisprudence invite désormais l'acheteur à faire une application raisonnée des pénalités de retard. Le Juge Administratif s'est en effet reconnu le pouvoir de moduler leur montant (si ces pénalités atteignent un montant manifestement excessif ou dérisoire eu égard au montant du marché), rejoignant ainsi la position du Juge Judiciaire (CE du 29/12/08-OPHLM de Puteaux).*" Le Conseil d'État a estimé que la Cour Administrative d'Appel n'a pas commis d'erreur de droit en retenant une méthode de calcul fondée sur l'application d'une pénalité unique après avoir estimé que le montant des pénalités de retard appliqué par l'OPHLM, représentant 56,2 % du montant global du marché, était manifestement excessif. À titre d'information, la pénalité unique fixée par la Cour Administrative d'Appel représentait 24 % du montant total du marché, que nous appliquons donc sur ce marché.

Ce dossier a été examiné par la commission des finances du 22 mars 2018.

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

M. Perrot, du groupe "Agir pour Fonsorbes" : vous avez mentionné le fait que les travaux n'étaient pas finis.

Mme le Maire : j'ai vu qu'il restait deux serre-joints avec une poutrelle en bois.

M. Chouard : oui, deux petits U métalliques sont à installer, qu'il n'avait pas. Il reste également, lorsque vous regardez la façade de la salle, sur le pied avant gauche, 20 centimètres de silicone à mettre.

M. Perrot : donc, c'est pratiquement fini ?

M. Chouard : oui. Je sais que les deux U sont en commande, ils vont arriver. Au pire, s'ils n'arrivent pas, nous le ferons nous-mêmes.

M. Perrot : parce qu'en lisant ce point-là, j'étais un peu inquiet sur le fait que ce n'était pas fini, qu'il y avait encore beaucoup de travaux à faire.

M. Chouard : non, ce ne sont que de petits détails.

Mme le Maire : passez le voir, M. Perrot, vous verrez et que c'est plutôt une belle réussite, avec l'inscription "salle du Trépadé". Cela a été fort long, il ne reste que ces petits détails à régler.

M. Perrot : la qualité est au rendez-vous ?

Mme le Maire oui, absolument, allez voir.

M. Perrot : d'accord.

M. Gaubert : pour mémoire, combien d'entreprises avaient postulé pour ce lot ?

M. Chouard : de mémoire, je pense que trois réponses ont été reçues pour ce lot.

M. Gaubert : normalement, c'était lui le mieux disant.

**M. Chouard** : oui. Rapidement, ce qu'il s'est passé avec cette entreprise : elle est située à Plaisance du Touch, sachant que son propriétaire gère dix-huit sociétés. Il avait donc un Directeur pour cette entreprise-là, pour laquelle il y a eu des malversations. Il a mis beaucoup de temps à se rendre-compte que le Directeur en place était véreux. Il l'a licencié sur-le-champ, sauf que le commercial qui s'occupait de la salle du Trépapé aussi, d'où les absences aux 18 réunions. Cela fait très longtemps qu'il recherche quelqu'un, mais il n'a toujours pas trouvé. C'est lui-même, le propriétaire de l'entreprise, qui est venu avec ses ouvriers pour finaliser. C'est pour cela qu'un retard important a été pris.

**M. Pilet** : la jurisprudence dit qu'il faut qu'il y ait une application raisonnée des pénalités, ce qu'on peut entendre, il ne faut pas non plus mettre l'entreprise en difficulté parce qu'il y a des salariés embauchés. En même temps, dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières qui a été fait lors de l'appel d'offres, il est mentionné "par dérogation, il n'est prévu aucune exonération à l'application des pénalités journalières de retard." Je voudrais donc savoir si vous l'avez mesuré, si cela ne va pas entraîner, si l'entreprise faisait un recours, qu'elle vienne dire "il ne peut pas y avoir d'exonération", une bataille juridique qui nous mettrait en difficulté.

**Mme le Maire** : c'est gentil de vous préoccuper des difficultés de la commune. Par délibération, cela ne pose pas de problème.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer à la société SerrBat une pénalité de 24 % du montant du marché du lot n° 3 "serrurerie" selon les explications ci-dessus énoncées.

|             |              |    |
|-------------|--------------|----|
| <b>VOIE</b> | Pour :       | 32 |
|             | Contre :     | 0  |
|             | Abstention : | 0  |

#### 27 - CESSIION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AD N° 4 SISE IMPASSE DES CHAUMES (délibération n° 2018-050)

**M. Marin** : lors du dernier Conseil Municipal du 15 février 2018, nous avons pris une délibération pour la cession de trois parcelles situées lieu-dit Moundran à la société Halle au Tract. Cependant, une erreur matérielle a été relevée : une toute petite parcelle, qui constitue la bande de jonction entre les Eteules et le terrain, n'a pas été incluse dans la délibération. Par contre, nous en avons parlé puisqu'une question avait été soulevée sur le devenir de ce chemin qui vient des Eteules. La réponse apportée est, je cite un passage de la page 15 du procès-verbal de séance : "le chemin n'est utilisé par personne et il sera propriété de celui qui achète la parcelle, et sera entretenu par lui, mais elle ne débouchera nulle part. Il s'est engagé à l'entretenir, c'est un homme de parole." Cela, je ne l'avais pas mis entre parenthèses parce que c'est la vérité.

Je demande donc qu'il y ait un rattrapage sur cette erreur, que j'ai commise, je vous le dis tout net. Je n'avais pas vu que cette petite parcelle faisait l'objet d'une appellation cadastrale. Je vous demande donc de la rajouter. Elle fait une superficie de 146 m<sup>2</sup>, et sera cédée à 60 € le m<sup>2</sup>, soit 8 760 €. Cette cession n'est pas soumise à la tva.

**M. Pilet** : lors du dernier Conseil Municipal, nous n'avions pas participé au vote puisque nous n'avions pas tous les éléments nécessaires. Nous restons donc dans la même logique, même si M. Marin les a transmis puisque nous en avons reparlé en commission d'urbanisme, à savoir le vote formulé au cours de ce Conseil Municipal.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la cession de la parcelle cadastrée AD 4 selon les conditions ci-dessus définies.

|             |                              |                             |
|-------------|------------------------------|-----------------------------|
| <b>VOIE</b> | Pour :                       | 30                          |
|             | Contre :                     | 0                           |
|             | Abstention :                 | 0                           |
|             | Ne participent pas au vote : | 2 (Mme Rangoly et M. Pilet) |

#### 28 - CRÉATION DE POSTES POUR DES ÉVOLUTIONS INTERNES (délibération n° 2018-051)

**M. Lascret**, Conseiller délégué au secteur "ressources humaines-dialogue social" : ces dossiers ont été examinés par la commission du personnel du 19 mars 2018 et par le Comité Technique du 28 mars 2018.

Trois agents de la filière administrative ont été inscrits sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur principal 2<sup>nd</sup>e classe suite à la réussite au concours. Il est donc proposé de créer :

- 3 postes de rédacteur principal 2<sup>nd</sup>e classe à 35/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018

et de fermer :

- 1 poste de rédacteur à 35/35<sup>ème</sup> à la même date

En effet, pour deux agents, il conviendrait de les détacher stagiaires sur le nouveau grade durant une année, et, à l'issue, si le stage est probant, de les titulariser.

De plus, un agent a demandé à changer de filière, à savoir : passer de la filière administrative à la filière culturelle. Ce dossier sera soumis à la CAP du 12 avril prochain.

Aussi, il est proposé de créer un poste sur le nouveau grade à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018, et donc de créer :

- 1 poste d'assistant de conservation des bibliothèques principal 2<sup>nd</sup>e classe à 35/35<sup>ème</sup> au service culturel

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant soulevée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la création des postes ci-dessus détaillés.

|             |              |    |
|-------------|--------------|----|
| <b>VOIE</b> | Pour :       | 32 |
|             | Contre :     | 0  |
|             | Abstention : | 0  |

### 29 - AUGMENTATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE D'UN AGENT (délibération n° 2018-052)

M. Lascret : suite à une diminution de la durée hebdomadaire d'un agent du service entretien, non probant vu la charge de travail, il est proposé de ré-augmenter le temps de travail de cet agent de la filière technique, actuellement à 28/35<sup>ème</sup>, et donc de créer :

- 1 poste d'agent de maîtrise principal à 35/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018

et de fermer :

- 1 poste d'agent de maîtrise principal à 28/35<sup>ème</sup> à la même date

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant soulevée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'augmentation de la durée hebdomadaire d'un agent selon l'explication ci-dessus apportée.

|             |              |    |
|-------------|--------------|----|
| <b>VOIE</b> | Pour :       | 32 |
|             | Contre :     | 0  |
|             | Abstention : | 0  |

### 30 - CRÉATION DE CONTRATS D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ (délibération n° 2018-053)

M. Lascret : il est proposé de créer :

- 3 contrats d'accroissement temporaire d'activité pour les services techniques vu la charge de travail actuelle, et pour palier aux absences, pour 6 mois à compter du 3 avril 2018

Mme le Maire : pour information, il y a aujourd'hui 9 absents parmi les agents des services techniques, pour des raisons de congé de longue maladie, de longue durée, d'accident du travail, et de maladie ordinaire. Il est donc difficile de faire fonctionner le service, M. Baë, Adjoint délégué aux services techniques, en a d'autant plus de mérite.

M. Pilet : du coup, le surcroît d'accroissement temporaire d'activité est lié à ces absences ?

M. Lascret : oui.

M. Pilet : d'accord. Ce n'est donc pas lié à la charge de travail, mais à ces absences.

M. Lascret : c'est lié à la charge de travail due à cette période de l'année. Mais, du fait de ces 9 agents absents, cette charge retombe sur l'ensemble des autres agents. Il y a donc effectivement une surcharge très importante de travail au niveau du service.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la création des contrats d'accroissement temporaire d'activité ci-dessus détaillés.

|             |              |    |
|-------------|--------------|----|
| <b>VOIE</b> | Pour :       | 32 |
|             | Contre :     | 0  |
|             | Abstention : | 0  |

### 31 - CONTRATS D'ENGAGEMENT ÉDUCATIF (délibération n° 2018-054)

M. Lascret : dans le cadre des activités du service jeunesse durant les vacances d'avril 2018, il est proposé de créer deux postes :

- 1 contrat d'engagement éducatif pour une durée de 10 jours travaillés, du 16 au 27 avril, afin d'assurer l'accueil au CAJ



- 1 contrat d'engagement éducatif pour une durée de 10 jours travaillés, du 16 au 27 avril, afin d'assurer l'accueil au club préados

Mme le Maire : c'est ce que nous faisons habituellement pour toutes les vacances scolaires.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la création des contrats d'engagement éducatif ci-dessus détaillés.

|             |              |    |
|-------------|--------------|----|
| <b>VOTE</b> | Pour :       | 32 |
|             | Contre :     | 0  |
|             | Abstention : | 0  |

### 32 - MODIFICATION DES MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES JOURS D'ANCIENNETÉ (délibération n° 2018-055)

M. Lascret : les agents de la collectivité, par délibération en date du 9 octobre 2012, et après avis du CTP du 3 octobre 2012, ont bénéficié d'un droit à l'attribution de jours d'ancienneté.

Il avait été acté d'attribuer 1 jour d'ancienneté par tranche de 8 années. Les années prises en compte sont celles en qualité de fonctionnaire, et en qualité de non titulaire à partir de 6 mois de contrat, et hors les contrats de remplacement.

Dans le cadre de la réflexion concernant le temps de travail, et eu égard au nombre de jours que généreraient les jours d'ancienneté, il est proposé de figer la règle comme suit :

- 1 jour d'ancienneté pour 8 années de services effectifs (ce qui est à ce jour appliqué)
- 2 jours d'ancienneté pour 16 années de services effectifs et au-delà (donc, 2 jours maximum)

Les agents bénéficiant à ce jour de 3 jours et plus conserveront leurs avantages acquis.

L'application se ferait à compter de 2018.

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

M. Pilet : avez-vous mesuré l'impact financier et les conséquences ? Parce ce que pour nous, cela nous paraît ne toucher que peu de personnes, nous ne sommes pas une très grande collectivité. Cela nous paraît donc être un avantage, par rapport à la gestion du personnel et du budget, à la marge.

M. Lascret : oui, cela a été chiffré. C'est justement parce que la pyramide des âges fait apparaître que l'ancienneté des agents déclenchera, dans les prochaines années, le 3<sup>ème</sup> jour si nous laissons la règle actuelle. Très rapidement, nous aurons une dérive du nombre de jours placés en congés d'ancienneté. Aujourd'hui, cela représente un chiffre non négligeable ; mais si nous maintenons la règle actuelle, cela équivaldrait très rapidement à 1/1,5 équivalent temps plein. Tout à l'heure, M. Gaubert parlait de revenir au respect du temps de travail, cela y contribue. A un moment donné, cela devenait inflationniste. Nous avons donc fait le choix de figer à 2 jours de manière à limiter cette progression inflationniste.

M. Pilet : je n'ai pas amené de précisions chiffrées, mais, pour moi, cela reste à la marge. Sur le principe, nous sommes contre. De plus, nous savons que les unités, parce ce que cela se comptera en unités de personnes qui arriveront à des carrières longues, pourront bénéficier du maximum de jours d'ancienneté dans le dispositif actuel. Cela n'aura pas une incidence majeure. Par contre, nous savons que cela peut permettre, à ces personnes-là, de souffler, d'éviter de s'épuiser ou de se retrouver en arrêt maladie. Pour nous, cela reste un élément important pour lutter contre cette usure du travail. Il n'y a pas un gros enjeu financier, selon nos calculs, selon nos estimations. Je crois qu'il y a 140 agents équivalent temps plein. Le personnel vieillissant qui pourrait en bénéficier n'est pas énorme, cela ne remettra pas en cause le budget. Par contre, effectivement, cela vient interroger la durée du temps de travail, mais, là aussi, c'est un positionnement politique à avoir, celui de défendre des avantages donnés au personnel.

M. Lascret : par rapport à la fatigue des agents, je l'entends parfaitement. Cela fait partie des compléments d'études que nous réalisons, des nouvelles dispositions que nous mettons en place, notamment au niveau des services techniques pour lesquels nous prévoyons l'alternance d'une semaine à 32 heures et d'une semaine à 39 heures qui permettra à tous les agents d'avoir tous les 15 jours un week-end de 3 jours. Cela permettra peut-être, justement, de mieux récupérer. Nous étudions tout ce que nous pouvons faire de manière à minimiser la fatigue des agents. Nous avons notamment engagé deux formations que nous réaliserons au cours de l'année pour les techniques et les administratifs de manière à diminuer les mauvaises positions et la fatigue que ces dernières peuvent occasionner. Si nous laissons le dispositif actuel, sur le budget de l'année 2020, cela représente + 20 000 € par rapport à la proposition que nous faisons.

M. Gaubert : si je ne me trompe pas, lorsqu'en 2003 nous avons mis en place les 35 heures, cela voulait dire pour la fonction publique la disparition de tous les avantages. A partir du moment où l'on générait des congés supplémentaires, la règle était effectivement de supprimer tous les avantages. Donc, on décide aujourd'hui que ces avantages propres à la fonction publique territoriale ne sont plus prégnants. Ma

position, et je pense que les gens ne l'ont peut-être pas compris hier, est qu'il vaut mieux utiliser nos marges de manœuvre à valoriser les agents qui le méritent, et de façon générale des agents, dans leur avancement de carrière, plutôt que de se focaliser sur un jour ou un autre, et compte tenu effectivement du surcoût induit par ce jour, je préférerais que cette marge de manœuvre puisse être utilisée à valoriser le parcours professionnel des agents.

Mme le Maire : en l'occurrence, c'est le souhait que nous avons émis par rapport au travail qui est fait sur le RIFSEEP, celui effectivement de valoriser les agents qui le méritent et qui sont là. Mais cela vous sera présenté ultérieurement.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la modification des modalités d'attribution des jours d'ancienneté selon l'explication ci-dessus apportée.

|             |              |                             |
|-------------|--------------|-----------------------------|
| <b>VOIE</b> | Pour :       | 28                          |
|             | Contre :     | 2 (Mme Rangoly et M. Pilet) |
|             | Abstention : | 2 (Mmes Calvo et Voisin)    |

**33 - TARIFICATION CONCERNANT LE PARTENARIAT POUR LA COURSE CYCLISTE "LA RONDE DE L'ISARD" (délibération n° 2018-063)**

M. Chouard : par délibération du 15 février 2018, il avait été validé la signature d'une convention avec l'association "Ronde de l'Isard", dans le cadre de la course cycliste internationale "la Ronde de l'Isard", pour laquelle la commune sera "ville départ" de la deuxième étape le 18 mai 2018.

Aussi, il sera proposé à des entreprises d'être partenaires de cet événement. L'entreprise bénéficierait, pour une participation de 200 €, de :

- la pose d'une banderole (fournie par l'entreprise) sur les barrières de la ligne de départ
- la citation au micro par l'animateur
- le logo sur les supports de communication de l'évènement réalisés par la ville

Ce dossier a été examiné par la commission sport du 19 mars 2017 et celle des finances du 22 mars 2017.

Je vais juste faire un point car M. Pilet m'avait interrogé à propos des entreprises qui étaient intéressées.

M. Pilet : M. Louzon nous avait apporté les précisions en commission des finances, mais je pense que cela peut intéresser tout le monde.

M. Chouard : à ce jour, a été signé un engagement, car nous attendions le vote de ce soir pour établir des contrats, avec "Couleurs & Déco", "Green Home Creation" et "De la Fève au Palais". Pour ces entreprises, c'est ferme. Nous avons actuellement sept réponses en attente. Cela ferait donc déjà une dizaine de partenaires, uniquement sur cette partie-là. Ensuite, nous avons l'accord de McDonald's qui participera en offrant 300 pochettes cadeaux pour les enfants l'après-midi, et Carrefour Market qui offre les goûters pour l'ensemble des enfants, soit 300 goûters.

Je rappelle rapidement l'organisation de la journée : une fois que la course sera partie, vers midi, M. Merland organisera, avec les 3 groupes scolaires, des jeux sur le stade du Trépapé pour l'ensemble des enfants, jusqu'au goûter, 15 h 30 ou 16 h.

Juste une petite information complémentaire : pour ceux qui le désirent, nous organiserons ici-même, à 9 h 30 le matin, une réception pour M. Poulidor qui est le parrain de cette course. Il sera reçu ici, dans la salle du Conseil Municipal, par l'ensemble des Elus qui désirent, qui peuvent être présents.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer une participation de 200 € aux entreprises souhaitant être partenaires de cet événement.

|             |              |    |
|-------------|--------------|----|
| <b>VOIE</b> | Pour :       | 32 |
|             | Contre :     | 0  |
|             | Abstention : | 0  |

**34 - APPROBATION DE LA DEUXIÈME MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE (délibération n° 2018-056)**

M. Marin : la deuxième modification du PLU avait été prescrite par délibération du 2 mars 2017, qui porte sur :

- l'ouverture d'une partie de la zone 2AU située lieu-dit Pistoulet pour permettre la réalisation d'un EHPAD en 1AUg
- la création d'une orientation d'aménagement sur ce secteur
- la modification du règlement écrit de la zone 1AU pour intégrer la zone 1AUg
- la modification des modalités de l'urbanisation des zones 2AU

Conformément à l'article L 153-38 du Code de l'Urbanisme, une délibération avait été également adoptée concernant la justification de l'ouverture à l'urbanisation d'une partie de la zone 2AU située lieu-dit Pistoulet.

L'enquête publique s'est déroulée du 9 janvier au 9 février 2018. Le commissaire enquêteur a tenu trois permanences, les 9 janvier, 31 janvier et 9 février.

Dans ses conclusions, le commissaire enquêteur émet un avis favorable au projet de cette deuxième modification de PLU, assorti des réserves suivantes :

- intégrer dans la réglementation 2 paragraphes relatifs à la défense incendie imposant l'accessibilité des bâtiments aux engins de secours et les exigences en matière de défense en eaux
- mettre en cohérence le règlement de la zone avec les orientations d'aménagement et de programmation par l'exigence d'une place de stationnement pour 2 chambres

Le dossier était annexé à la convocation et comprend le rapport du commissaire enquêteur.

Aussi, il est proposé d'approuver la deuxième modification du PLU de la commune.

Ce dossier a été examiné par la commission urbanisme du 20 mars 2018.

**Mme le Maire :** voilà une très bonne nouvelle pour la commune. Avez-vous des questions ou des remarques ?

Aucune question n'étant soulevée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la 2<sup>ème</sup> modification du PLU de la commune telle que définie ci-dessus.

|             |              |    |
|-------------|--------------|----|
| <b>VOTE</b> | Pour :       | 32 |
|             | Contre :     | 0  |
|             | Abstention : | 0  |

**35 - TRAVAUX DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE HAUTE-GARONNE (SDEHG) (délibération n° 2018-057)**

**M. Marin :** il est proposé d'approuver les travaux du SDEHG portant sur l'opération suivante :

- éclairage du passage piétons près du Crédit Mutuel (RD 632) dont le montant total des travaux s'élèverait à 7 752 €, la part restant à la charge de la commune s'élèverait à 1 571 €

Le dossier était annexé à la convocation. Il a été examiné par la commission urbanisme du 20 mars 2018 et celle des finances du 22 mars 2018.

**Mme le Maire :** avez-vous des questions ?

**M. Pilet :** sur l'emplacement du passage piétons modifié, il semblerait qu'avec le feu ce soit moins sécurisant pour les personnes qui traversent puisqu'il est décalé par rapport au feu. Je ne sais pas si tout le monde visualise ... Le feu va se retrouver, en direction de Saint-Lys, à 20 mètres. Du coup, les voitures qui arrivent au feu ne font pas attention, et les autres non plus. Avant, il était placé juste à l'angle de la rue. Mais, peut-être que des raisons techniques font qu'il ait été déplacé. Il est vrai que ce serait mieux qu'il soit au niveau du feu car lorsque les voitures s'arrêtent au feu rouge, cela sécurise le passage encore plus.

**M. Marin :** cela a été vu, non seulement par les ingénieurs en charge de l'éclairage, mais également par ceux de la sécurité routière, étant donné qu'il y a un arrêt de bus. Ici, il fallait donc positionner le passage piétons derrière les bus arrêtés, plutôt que devant, pour la sécurité des piétons.

**Mme le Maire :** de toute façon, cela fera partie du travail de réflexion sur la route de Tarbes, c'est bien évident.

**M. Pilet :** peut-être mettre un visuel, mais il faudra le voir avec les techniciens parce qu'en nous rendant sur place, et vu les témoignages que nous avons eus, cela a entraîné quelques frayeurs, donc d'y penser.

**Mme le Maire :** personnellement, j'ai eu le témoignage d'un père, dont sa fille est scolarisée au collège et qui prend donc le bus tous les matins à cet endroit : auparavant ils s'inquiétaient et l'accompagnaient donc pour traverser la route de Tarbes ; depuis qu'il y a le feu, sa fille s'y rend seule car c'est nettement plus sécurisé que ce que ça l'était précédemment, et pour cause.

Nous avons des inquiétudes à propos des feux, nous nous demandions ce qui allait se passer, s'ils allaient générer davantage de difficultés à la circulation. En fait, pas du tout. Globalement, en retour, je n'ai eu en Mairie aucune plainte. Nous avons tous la sensation qu'ils fluidifient le trafic. C'est donc une très bonne chose.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les travaux du SDEHG, et donc de s'engager à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus.

|             |              |    |
|-------------|--------------|----|
| <b>VOTE</b> | Pour :       | 32 |
|             | Contre :     | 0  |
|             | Abstention : | 0  |

**36 - TRAVAUX DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE HAUTE-GARONNE (SDEHG) - NOUVELLE PROCÉDURE POUR LE TRAITEMENT DES PETITS TRAVAUX URGENTS (délibération n° 2018-058)**

**M. Marin :** comme nous l'avons expliqué en commission d'urbanisme, ainsi qu'en Bureau Municipal, depuis certaines années, les Elus demandaient au SDEHG de pouvoir faire réaliser les travaux urgents d'un montant peu élevé de façon rapide. Effectivement, lorsque des petits travaux étaient à faire réaliser, le SDEHG devait procéder à des études, à des chiffrages, ce qui prenait un certain temps. Or, des travaux revêtaient un caractère urgent absolu, qu'il fallait réaliser rapidement.

Aussi, le SDEHG a décidé la mise en place d'une nouvelle procédure pour le traitement des petits travaux urgents inférieurs à 10 000 €, se décomposant en trois étapes :

- En début d'année : validation en Conseil Municipal d'une délibération annuelle de principe. Cette délibération fait état d'un montant maximum de contribution communale de 10 000 € pour des travaux d'éclairage urgents (éclairage public et feux tricolores).
- Tout au long de l'année : toute demande de travaux urgents fera l'objet d'une étude détaillée et d'un chiffrage transmis à la commune sous la forme d'une lettre d'engagement à valider par le Maire. Les règles habituelles de gestion et de participation financière du syndicat resteront applicables. Les lettres d'engagement validées seront rattachées à la délibération annuelle de principe.
- En fin d'année : un compte-rendu d'exécution devra être présenté par le Maire à l'occasion d'une réunion de son Conseil Municipal. Ce compte-rendu fera état de l'ensemble des travaux rattachés à la délibération annuelle de principe.

**Mme le Maire :** l'objectif est que le SDEHG soit plus efficient, qu'il réponde plus rapidement à nos sollicitations qui sont nombreuses.

**M. Lorrain,** du groupe Majoritaire : est-ce que la commune bénéficiera toujours des mêmes remises du SDEHG ?

**Mme le Maire :** oui, le SDEHG appliquera ses subventions.

**M. Gaubert :** sachant que la part de la commune est régulièrement inférieure à 10 000 €, les travaux seront-ils réalisés selon leur nature ou leur montant ?

**Mme le Maire :** est-ce que ce sera un cumul ?

**M. Marin :** oui, c'est tout à fait ça.

**M. Gaubert :** car nous avons tout de même beaucoup d'opérations pour lesquelles la participation de la commune est inférieure à 10 000 €.

**M. Marin :** nous parlons du caractère urgent des travaux, par exemple une voiture qui est rentrée dans un lampadaire, l'éclairage d'un carrefour défectueux. Le cumul des montants restants à la charge de la commune ne devra pas dépasser la somme de 10 000 €.

**Mme le Maire :** depuis que M. Marin a râlé haut et fort, nous sommes manifestement entendus. M. Izard suit d'extrêmement près tous les travaux qui traînaient, pour lesquels nous sollicitons désespérément ses services. En l'occurrence, pour le coup, il s'en occupe ; depuis, certains chantiers en retard ont été repris, il s'est même enquis auprès de nous pour savoir si les travaux nous convenaient tels qu'ils avaient été réalisés. Nous avons donc bien agi en l'interpellant car nous avons manifestement été entendus. Nous allons rester vigilants, et nous saurons le solliciter si nécessaire. Mais je crois qu'il a fait comprendre à ses techniciens et aux entreprises qui travaillent pour le SDEHG qu'il fallait peut-être être un tout petit peu plus rigoureux.

**M. Perrot :** vous dites que tous les travaux ont été faits ...

**Mme le Maire :** ... sauf ceux de la rue des Charmes ...

**M. Perrot :** ... sauf la rue des Charmes qui est toujours en attente, toujours dans le noir complet ...

**Mme le Maire :** ...oui, nous en sommes désolés. Vous vous souvenez de l'explication qui vous avait été donnée ...

**M. Perrot :** ... oui, mais c'est assez long, très long. Cela dure depuis quatre, cinq mois.

**Mme le Maire :** oui, j'allais dire depuis décembre. Nous en sommes vraiment désolés. En l'occurrence, il s'agit d'une autre situation que celle d'un manque d'efficacité des services. Il s'agit d'un matériel qui n'existe plus et qui doit donc être refabriqué.

**M. Perrot :** oui, mais cela fait tout de même depuis fin novembre, a minima, depuis que je vous l'ai signalé.

Mme le Maire : vous avez raison. Nous avons donné les explications par écrit aux riverains et à vous-même. Pour autant, vous avez le droit de ne pas être satisfait, ainsi que vos voisins, car il est vrai que c'est incompréhensible.

M. Perrot : personnellement, il est vrai que je suis "assez verni" car une partie de la rue est tout de même éclairée, mais l'autre partie n'a plus qu'un seul lampadaire qui fonctionne sur dix.

Mme le Maire, s'adressant à l'Adjoint chargé des services techniques : avons-nous des nouvelles de ce chantier ?

M. Baë : nous avons écrit le 15 janvier, il nous avait été répondu que le délai était de dix semaines. Donc, cela ne devrait pas tarder.

M. Chouard : c'est comme pour les travaux de la salle du Trépadé.

M. Perrot : allons-nous demander des pénalités ?

Mme le Maire : ce délai de dix semaines est atteint, nous allons écrire au SDEHG, quitte à mettre en copie M. Izard ... et M. Perrot.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter, conformément à la première étape ci-dessus explicitée, une délibération annuelle de principe faisant état d'un montant maximum de contribution communale de 10 000 € pour des travaux d'éclairage urgents.

|             |              |    |
|-------------|--------------|----|
| <b>VOTE</b> | Pour :       | 32 |
|             | Contre :     | 0  |
|             | Abstention : | 0  |

### 37 - LE MURETAIN AGGLO

Mme le Maire : juste quelques informations sur les derniers évènements du Muretain Agglo :

#### Vote du budget

Nous avons voté, lors du Conseil Communautaire qui s'est tenu à Roquettes mardi dernier, le budget du Muretain Agglo. Nous allons vous transmettre, comme pour le Débat des Orientations Budgétaires, les documents se rapportant à ce budget.

Budget de fonctionnement : 87 000 000 €, qui est conséquent compte-tenu du nombre de personnels qui travaillent pour l'Agglo dans les services aux familles, notamment "enfance" et "petite enfance".

Budget d'investissements : 10 000 000 €, hors compétence voirie. Sur ces dix millions d'euros :

- 2,2 millions d'euros ont été fléchés sur les fonds de concours vers les communes
- 5,3 millions d'euros sont des investissements récurrents
- 2,3 millions d'euros pour la construction du centre technique du bassin nordique

Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, après négociations avec l'État, il semblerait que le Muretain Agglo, compte-tenu de l'importance de sa population, puisse bénéficier de 0,15 % en plus des 1,20 % pour lesquels normalement toutes les collectivités doivent contractualiser. Il n'y a pas de doute sur le fait que le budget respectera 1,35 %.

Les taux :

- stabilité pour la Taxe d'Habitation, le Foncier Bâti, le Foncier Non Bâti
- pas de variation pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagère
- par contre, augmentation de la Cotisation Foncière des Entreprises : une réserve de taux de 0,25 % a été capitalisé en 2017 ; il a été prévu de l'utiliser, le taux passe donc de 31,67 % à 32,16 % c'est-à-dire au-delà des 0,25 %, en plus il y a les 0,24 % de cette année. Si nous faisons le total, cela doit correspondre.

#### Déchets verts

Vous avez vu qu'une partie de la commune, en l'occurrence les quartiers Bénech et Banayre vont bénéficier d'un ramassage des déchets verts. C'est une expérimentation qui avait été lancée sur un certain nombre de communes l'année dernière, Fonsorbes n'était pas dans le lot. Tous les habitants du secteur ont trouvé dans leur boîte aux lettres une information du Muretain Agglo leur donnant la possibilité de demander au Muretain Agglo de mettre à leur disposition un bac vert. Pour la somme de 30 €, ils auront le bac et le service. Le service s'étend sur 21 semaines, avec un ramassage une fois par semaine, aux printemps et été, et ensuite une fois tous les 15 jours, probablement en avril et novembre. C'est un service supplémentaire apporté à la population, à tel point que le Muretain Agglo s'est inquiété du nombre de Fonsorbais qui ont

répondu positivement. Il se demande comment il sera en capacité de gérer cela. Les réponses positives ont été extrêmement nombreuses par rapport à un service qui était attendu par une partie de la population.

### Collectes sélectives

C'est en cours de réflexion et devrait se mettre en place dans les mois à venir. Le Muretain Agglo a répondu à l'appel à projets concernant une modification des collective des collectes sélectives, à savoir : il était envisagé, à moyen terme, que le ramassage des déchets fibreux, c'est-à-dire papier et carton, se fasse de façon volontaire, comme pour les déchets verts. Serait ramassé, dans les poubelles jaunes, tout le reste, tout ce que nous y mettons aujourd'hui, hors papier et carton. Mais nous pourrions y rajouter tout ce qui est plastique, c'est-à-dire ce que nous mettons aujourd'hui dans nos poubelles de déchets ménagers, à savoir les plastiques enveloppe, les sacs plastiques, les pots de yaourt, etc.

C'est un tri auquel il faudra arriver dans les années 2021, 2022 puisqu'il sera imposé. Donc, nous allons y aller doucement. Dans un premier temps, des colonnes seront installées, il y en aura fort probablement davantage que pour les colonnes de verre, nous aurons besoin de plus. Rien ne sera imposé, mais l'objectif est de montrer aux administrés qu'il est intéressant d'aller vers ce type de collecte. Il y a un moment où ce ramassage porte à porte toutes les semaines ne se fera plus. Cela veut dire que nous passerions à une semaine sur deux pour le ramassage des bacs jaunes.

Pour l'instant, nous en sommes juste aux prémices. Cela permet également d'avoir des subventions conséquentes puisque nous nous engagerons sur une démarche très ancrée dans le développement durable, et dans un tri de meilleure qualité. Vous en entendrez donc parler sans aucun doute dans les jours qui viennent.

### Convention avec l'EPFO

Une convention a été signée avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie (EPFO), que l'on nommait jusqu'à présent l'EPFE. Nous en avons déjà parlé, nous allons tous découvrir sur nos feuilles d'impôts la nouvelle colonne "Etablissement Public Foncier d'Occitanie". La convention générale a été validée lors du Conseil Communautaire de mardi. Elle couvre l'ensemble des communes. Par contre, lorsqu'une commune signera avec l'EPFO, il y aura une convention particulière, spécifique à chaque commune. Lors de ce Conseil Communautaire, a été validée la convention d'ores et déjà signée par la commune de Pinsaguel. Nous avons reçu les responsables de l'EPFO la semaine dernière accompagnés des techniciens de l'Agglo en charge du développement économique et du développement du territoire. L'EPFO nous a expliqué son fonctionnement, et nous leur avons surtout demandé ce qu'ils étaient prêts à porter. En l'occurrence, ils sont très intéressés par Midi-Pyrénées, ce qui est une bonne chose pour nous puisqu'il y a un retard conséquent sur Midi-Pyrénées. Ils ont déjà beaucoup investi, plus précisément l'ex Languedoc, puisque c'était leur théâtre d'opérations, il y a donc des sommes conséquentes à utiliser. Ils s'intéressent tout particulièrement au centre bourg, ils sont intéressés par l'habitat, avec une partie développement économique, mais moins par le développement économique. Il nous appartiendra donc d'y réfléchir, d'étudier ce que nous pourrions éventuellement leur faire porter. Il faut que nous le travaillions parce qu'il y a peut-être des îlots d'habitats dégradés sur la route de Tarbes, je pense à des garages, à des maisons abandonnées qui mériteraient peut-être d'être étudiés de plus près. Sachant que l'EPFO porte tout de "A à Z", c'est-à-dire que s'il est question d'expropriation, ce n'est pas la Mairie qui s'en charge, c'est l'EPFO. Il porte l'investissement et tous les dossiers administratifs de façon à nous alléger, ce sont des spécialistes du foncier et sont en capacité technique d'assurer cela. C'est donc tout à fait intéressant pour la commune, qui ne serait pas impactée, tout cela n'apparaît pas sur son budget puisque c'est l'EPFO qui investit, et nous avons cinq ans à partir du moment où l'EPFO a acheté pour proposer un projet. Il se paye, non pas sur les deniers de la commune, mais par la revente auprès d'un aménageur, ou d'un bailleur social, sachant que pour ce dernier il revend à perte avec des - 20, - 40 % pour favoriser le logement social.

Cela nous a donc paru très intéressant, c'est à nous dorénavant de travailler, de voir vers quoi nous pourrions nous orienter, et voir s'il y a au centre ville du bâti qui mériterait d'être repris. Je n'ai pas de doute sur la réponse quand nous voyons le délabrement de certains locaux, notamment situés route de Tarbes, cela mérite fort probablement de s'en préoccuper.

Dès que nous aurons avancé sur le sujet, nous aurons l'occasion d'en rediscuter.

Bien entendu, pour la route de Tarbes, ce sera avec un commerce en bas et de l'habitat à l'étage. Lorsque je disais que l'activité économique ne les intéressait pas, c'est sur des investissements lourds sur des zones d'activités. Mais ils ne sont pas contre les commerces en rez-de-chaussée bien entendu.

**M. Pilet** : peuvent-ils aussi participer à racheter du foncier pour mettre justement des commerces, si le projet n'est que pour des commerces ?

**Mme le Maire** : si c'est au centre bourg, nous pouvons supposer qu'ils peuvent l'accompagner. Mais leurs principales actions portent sur l'habitat. Mais, sur une réflexion bien menée avec des arguments à la clé, je pense que nous pouvons sans aucun doute avancer sur des dossiers de cet ordre-là.

**38 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE (SIAH) DE LA VALLÉE DU TOUCH ET DE SES AFFLUENTS - NOTIFICATION DU RETRAIT DU MURETAIN AGGLO ET DE TOULOUSE MÉTROPOLE ET MODIFICATION DES STATUTS (délibérations n° 2018-059 à 2018-061)**

**Mme le Maire** : un sujet dont nous avons déjà parlé, qui reviendra à l'ordre du jour sans aucun doute. Cela concerne la GEMAPI avec le SIAH.

Le Conseil Syndical du SIAH a accepté, lors de séance du 22 décembre 2017, le retrait du Muretain Agglo et de Toulouse Métropole. De même, il a modifié les articles 1 et 2 des statuts du SIAH par l'extension de son objet, la réécriture de la compétence GEMA et la restitution de la partie "études", suite à l'acceptation du retrait du Muretain Agglo et de Toulouse Métropole du Syndicat.

Aussi, il est proposé de délibérer sur le retrait de ces deux entités, ainsi que sur la modification des statuts.

Trois délibérations sont donc à adopter :

- 1 pour l'acceptation du retrait du Muretain Agglo
- 1 pour l'acceptation du retrait de Toulouse Métropole
- 1 pour la modification statutaire du SIAH

Ces trois projets de délibérations, ainsi que les statuts modifiés, étaient annexés à la convocation.

La ville de Fonsorbes reste membre du SIAH de la vallée du Touch et de ses affluents pour la compétence "gestion des ressources en eau".

La Directrice Générale des Services a eu un contact cet après-midi avec les services du SIAH.

**La Directrice Générale des Services** : c'est bien ça. La commune reste membre du SIAH, juste pour la compétence "gestion des ressources en eau". Par contre, tout ce qui est de la compétence GEMAPI a été transféré automatiquement au Muretain Agglo qui s'est substitué à la Mairie de Fonsorbes au sein du SIAH. Il convient donc d'approuver le retrait du Muretain Agglo du SIAH.

**Mme le Maire** : donc, en attendant la création du syndicat "départemental" qui regroupera le Muretain Agglo, Toulouse Métropole et qui lancera les études sur les travaux à réaliser dans le cadre de la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention du Risque Inondations.

**M. Pilet** : c'est pour faire préciser, après ce que vient de dire la Directrice Générale des Services : sur les documents qui nous sont présentés, le SIAH garderait la compétence de faire des travaux, le nouveau syndicat à créer ferait des études.

**Mme le Maire** : il est possible que ce soit, pourquoi pas, le tout. Aujourd'hui, rien n'a été posé M. Pilet. Mme le Sous-Préfet est venue l'autre jour en conférence des Maires, nous nous rendons compte que nous sommes quand même dans un grand flou sur ce sujet-là.

**M. Pilet** : c'est ce que je voulais entendre, et je reviens sur la décision de taxe qui a été votée : on vote une taxe sans savoir quelle est la réalité des réserves, quels sont les besoins, sachant que ces syndicats avaient la compétence de protection des inondations, qu'ils ne sont pas restés sans rien faire depuis de nombreuses années. Il y a donc peut-être des fonds qui existent, je ne sais pas, nous n'avons pas ces éléments-là. Et puis, ça change aussi puisque les syndicats étaient financés par la commune, donc via les contribuables ; là, le prélèvement est direct sur les habitants.

**Mme le Maire** : nous avons une réponse en l'occurrence : il nous faudrait ré-adhérer.

**La Directrice Générale des Services** : étant donné que la commune reste membre du SIAH pour cette compétence "gestion des ressources en eau", elle aura une adhésion à lui payer d'un montant entre 0 et 500 €. Ce montant sera prochainement fixé. Ce ne sera pas la même adhésion qu'elle payait jusqu'à présent, soit approximativement 12 000 €.

**M. Pilet** : oui, les 13 000 € inscrits au budget.

**Mme le Maire** : oui. Cela veut dire que ces 12 000 €, qui étaient toujours inscrits au budget puisque nous ne savions pas ce qu'il en était, seront en l'occurrence réaffectés ailleurs, notamment sur des réserves.

**La Directrice Générale des Services** : d'un autre côté, à partir du moment où le vote pour le retrait du Muretain Agglo sera fait, ils pourront examiner les modalités de ce retrait, étudier ce que le Muretain Agglo récupérera de ce retrait via le SIAH. Mais, nous ne le savons pas encore.

**M. Pilet** : il n'y aura donc pas de dissolution, comme cela avait été dit en début d'année, des syndicats existants. Ils restent juste pour la compétence "entretien", à ce jour. Un syndicat départemental doit être créé, et tout cela reste nébuleux.

**Mme le Maire** : nous allons dire ça comme ça.

**M. Pilet** : quand je dis "nébuleux", cela veut dire que pour les citoyens qui n'ont aucune information, pour les Elus qui ne participent pas aux travaux, etc, nous n'avons que les retours et les documents qui nous sont présentés. Et on voit que cela fluctue. C'est pour cela que je dis "nébuleux". Dans ce terme-là, il n'y a pas de sens négatif.

**Mme le Maire** : celui-là, je l'entends M. Pilet, et nous partageons votre avis. C'est quelque chose qui s'est fait de façon prématurée, sans aucun doute, imposé par l'État, personne n'y était prêt. Pour autant, il va bien falloir que les berges soient entretenues et que quelqu'un suive ces dossiers.

**M. Pilet** : et que la compétence par rapport aux risques des inondations soit prise en compte.

**Mme le Maire** : oui, bien entendu.

**M. Pilet** : je redis ce que j'avais dit la dernière fois, mais le risque est pour les communes et pour les premiers magistrats de chaque commune puisque là leur responsabilité est directement engagée. Sur ce que fait l'Etat, je ne vais pas y revenir. Il est quand même sur quelque chose qui est à la limite du raisonnable et de la bienséance, je vais le dire comme ça.

Sur ces points, nous nous abstenons puisque c'est trop flou.

**Mme Vitet**, Conseillère déléguée au développement durable : j'ai une question par rapport au SIAH : il y a beaucoup de neige dans les Pyrénées actuellement. Si nous avons une fonte des neiges très rapide et beaucoup d'inondations qui nous abîment toutes nos berges, comment allons-nous gérer tout cela ?

**Mme le Maire** : aujourd'hui, la compétence est du ressort du Muretain Agglo. Je suppose que s'il y a effectivement des travaux à faire en urgence, il se retournera vers les techniciens du SIAH puisque ce sont eux qui savent faire. Au sein du Muretain Agglo, il n'y a pas de techniciens susceptibles de faire face à cela.

**Mme Vitet** : c'est donc le Muretain Agglo qui paiera ?

**Mme le Maire** : c'est le Muretain Agglo qui devrait financer puisque c'est lui qui a la compétence et c'est lui qui a "levé" l'impôt, que certains appellent "l'impôt inondations". Il est évident que les 600 000 € ne sont rien par rapport à la nécessité de travaux qu'il y aura sur le Touch, la Garonne, etc ; c'est un appel de fonds.

**M. Michel Pérez**, qui était Président d'un syndicat hydraulique, celui de la Sage, expliquait que compte-tenu des montants des travaux, avec 600 000 € nous ne ferons rien. Nous voyons bien ce que nous pouvons faire avec 600 000 €, c'est-à-dire pas grand-chose. Par contre, pour faire face aux travaux, ce sont des emprunts sur 35-40 ans puisque nous savons que ce sont des travaux qui permettront d'assurer la sécurité sur X dizaines d'années.

Nous en sommes là, je suis aussi désolée que vous d'être dans ce flou-là parce que ce n'est pas satisfaisant, mais pour autant nous ne pouvons pas faire mieux.

**M. Pilet** : Mme Vitet, connaissez-vous les réserves financières du syndicat ? Savez-vous si elles sont conséquentes, si elles peuvent faire face à des travaux ? C'est ce qu'il faut avoir en tête.

**M. Lerat**, Conseiller délégué aux autorisations des droits des sols : non, il n'y a pas de grosses réserves, mais nous pourrions vous le préciser.

**Mme le Maire** : nous le regarderons.

**M. Pilet** : la question que pose Mme Vitet est pertinente. Je reviens sur les votes : sur les documents qui nous sont présentés, la demande ne porte que sur le transfert des études. Ce qui vient d'être dit porte sur les études et les travaux. Ce que j'ai compris, d'après les documents envoyés sur les conventions, ce qui a été rectifié, c'est sur la partie études qui basculait sur le nouveau syndicat départemental.

**Mme le Maire** : c'est lui qui définira la nécessité de faire faire des travaux ; ces travaux seront probablement réalisés par les techniciens du SIAH.

**M. Pilet** : nous sommes bien d'accord là-dessus ?

**Mme le Maire** : oui. Personnellement, c'est ce que j'avais compris. Nous en sommes là. Nous en reparlerons.

**M. Lorrain** : là, nous allons voter pour le retrait du SIAH.

**Mme le Maire** : oui.

**M. Lorrain** : est-ce que, plus tard, nous pourrions revenir sur cette décision ? Ou est-ce définitif ?

**Mme le Maire** : la réponse est clairement "non". Cette compétence-là a été transférée aux intercommunalités.

**M. Lorrain** : donc je m'abstiendrai.

**Mme le Maire** : d'accord. La loi est ainsi.

**M. Lorrain** : sur les choses imposées, comme celle-là, ce sont souvent les petites communes qui "se mordent les doigts".

**Mme le Maire** : cela permet tout de même, c'est la seule chose positive que je lui trouve, d'avoir une cohérence et la notion de bassin versant. Dans ce futur syndicat, je parlais du Muretain Agglo et de Toulouse Métropole, mais il y aura probablement les Communautés de Communes qui sont en amont. Cela veut dire que les travaux qui devront être réalisés en amont pour justement éviter ce dont parlait Mme Vitet, à savoir les inondations liées à un niveau d'enneigement important, ne pourront pas être financièrement portés par



les petites Communautés de Communes. Par contre, le fait d'être avec le Muretain Agglo et la métropole, qui elle-même pourrait souffrir des inondations, permettra d'avoir des financements nettement plus conséquents. Je pense que l'intérêt est donc celui-ci, cette réflexion qui se fera sur l'ensemble du bassin versant. Ensuite, il y a la mise en œuvre qui est effectivement fort compliquée. Le problème, c'est que sur l'autre rive de la Garonne, il y a l'Ariège. Il y a tellement de syndicats impliqués que même la Préfecture a du mal, mais nous y arriverons. Il est certain que cela a été prématuré, mal préparé. Le fait que ce soit effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2018, personne n'était prêt, les syndicats n'étaient pas enthousiastes.

Mme Vitet : le SIAH avait fait procéder à une étude par rapport à la GEMAPI. La taxe fixée par l'étude était, de mémoire, de 1,47 € ou 1,97 €.

Mme le Maire : lorsqu'ils sont venus en Mairie, que nous avons vu ces sommes colossales nécessaires en termes de travaux, je ne sais pas comment, avec 1,47 € ou 2 € par personne, ils arriveraient à réaliser quoique ce soit. Cela signifie, derrière, des emprunts très importants pour pouvoir les réaliser. J'ose espérer que ces études-là serviront au syndicat départemental.

M. Lerat : ces 2 € concernaient uniquement un certain bassin. Le fait d'avoir inclut le Muretain Agglo, cela concernera des sommes plus importantes. Nous pourrions peut-être par ce biais-là avoir des travaux que nous ne pourrions pas supporter sur les bassins versants du Touch. Certains travaux se sont limités au SIAH.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le retrait du Muretain Agglo du SIAH,

|             |              |  |
|-------------|--------------|--|
| <b>VOTE</b> | Pour :       | 27   |
|             | Contre :     | 0  |
|             | Abstention : | 5 (Mmes Boyer, Rangoly, Vitet et MM. Lorrain et Pilet) |

d'approuver le retrait de Toulouse Métropole du SIAH,

|             |              |                             |
|-------------|--------------|-----------------------------|
| <b>VOTE</b> | Pour :       | 30                          |
|             | Contre :     | 0                           |
|             | Abstention : | 2 (Mme Rangoly et M. Pilet) |

et d'approuver la modification statutaire du SIAH.

|             |              |    |
|-------------|--------------|----|
| <b>VOTE</b> | Pour :       | 32 |
|             | Contre :     | 0  |
|             | Abstention : | 0  |

**39 - DÉCISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT**

Mme le Maire : aucune décision n'a été prise.  
La séance est terminée.

M. Pilet : les questions orales ?

Mme le Maire : nous ne traiterons pas les questions orales M. Pilet, pour la simple et bonne raison que nous vous avons envoyé un e-mail pour vous demander justement de ne pas présenter de questions pour ce Conseil Municipal. Les autres groupes l'ont entendu, pas vous, mais nous restons là-dessus. Nous en reparlerons lors du prochain Conseil Municipal.

M. Pilet : c'est important de laisser cet espace de parole aux groupes minoritaires ...

Mme le Maire : ... bien sûr ...

M. Pilet : ... d'en tenir compte dans l'ordre du jour qui est préparé. Là, il y avait 40 points. Je veux le dire, je crois que c'est important.

Mme le Maire : ... je crois, M. Pilet, que vous avez largement, largement, l'espace de parole nécessaire et suffisant ...

M. Pilet : ... je ne dis pas le contraire ...

Mme le Maire : ... allez voir si d'autres Conseils Municipaux prévoient les questions ...

M. Pilet : ... d'autres Conseils Municipaux prévoient même une pose de convivialité ...

**40 - INFORMATIONS DIVERSES**

Mme le Maire : je voudrais juste vous rappeler les manifestations du week-end :

- demain soir, 30 mars, à 20 h 45 : théâtre, dans le cadre du printemps du rire, "Panique au Ministère, à la salle du Trépadé
- samedi 31 mars, 14 h : le jeu des 1 000 €
- 1<sup>er</sup> avril, à 16 h : toujours dans le cadre du printemps du rire, tournée des jeunes talents
- 2 avril, à partir de 10 h 30 : à Cantelauze, chasse aux œufs

Je vous confirme, ce qui est, me semble-t-il, une très bonne nouvelle pour le service culturel et pour l'animation culturelle de la ville, la venue à l'occasion de la Saint-Michel du régiment des parachutistes qui viendra jouer au Trépadé. C'est un très bel orchestre avec des cuivres, des percussions ; ce sera pour la fin septembre. Ce n'est pas que de la musique militaire, c'est du jazz, de la musique classique. Ce sont des interprètes de grande qualité, des solistes à écouter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 32.

Mme le Maire  
SIMÉON Françoise



La Secrétaire de Séance  
VOISIN Geneviève

